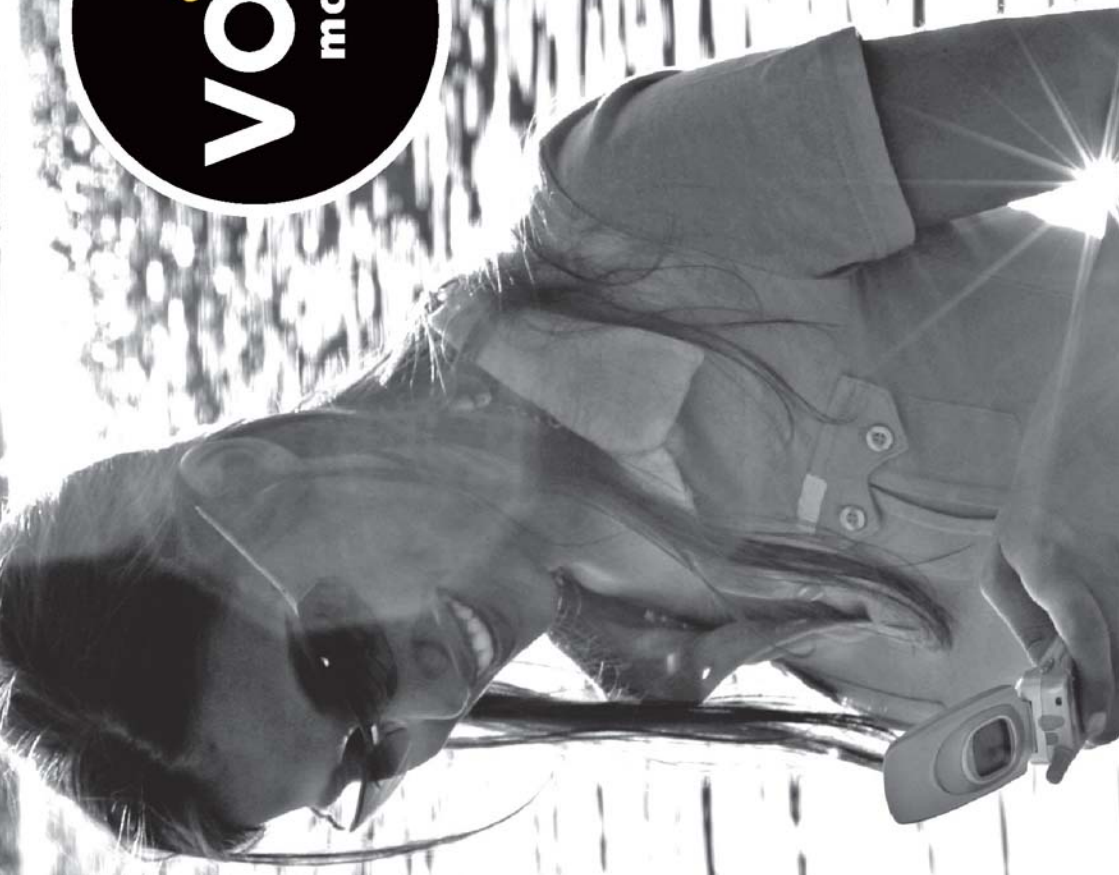


guide du  
**futur diplômé**  
édition 2005-2006



**ACEL**  
DE STUDENTEVERTRIEDER





# Vive le Week-end: tarif à 7 cts!

Profitez dès maintenant du nouveau tarif spécial de 7 cts valable pour

- Vos appels nationaux vers des numéros fixes nationaux (hors numéros spéciaux)
- Vos SMS nationaux (hors numéros spéciaux)

**Pour profiter de cette action - valable pour tous les clients VOXmobile -  
inscrivez-vous gratuitement dans chaque VOX Shop.**

Shopping Center Belle Étoile • Galeries des Cactus Howald, Bascharage, Ingeldorf et Remich • Electro Hauser Gasperich • Electro Hauser Luxembourg  
Electro Hauser-Concordé • VOX Shop Bertrange • VOX Shop Esch/Alzette • VOX Shop Luxembourg • VOX Shop Luxembourg-Kirchberg • Utopolis

1er ANNIVERSAIRE

**VOX**  
mobile

1er ANNIVERSAIRE

**the world is mobile**

**Premier emploi**  
**stages**  
**conseils**



**monster.lu**

bien plus que des offres d'emploi

**etudiants.monster.lu**



## Avant-propos de l'éditeur

C'est en 1999 que l'ACEL a édité pour la première fois le présent guide du Futur Diplômé. Il s'est avéré rapidement que dans le monde estudiantin luxembourgeois la demande pour un tel guide était énorme.

Regroupant un maximum d'informations utiles et redondance pour soutenir le plus possible le nouveau diplômé après ses études, le guide du Futur Diplômé constitue depuis le début donc un ustensile redondance pour les futurs diplômés.

Cette édition 2005-2006 a été intégralement retravaillée aussi bien au niveau du contenu qu'à celui de l'organisation interne. En étroite collaboration avec notre partenaire Polygraphic, le Guide se présente dès à présent sous une nouvelle présentation, plus léger et efficace.

Dans la première partie « Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg » nous donnons un aperçu le plus complet possible aux futurs diplômés ayant l'intention de poursuivre resp. approfondir leurs études au Luxembourg. Ainsi, l'Université de Luxembourg propose toute une série de possibilités pour suivre un 3<sup>e</sup> cycle ou entamer un projet de Recherche. Sont également présentées différentes institutions privées et publiques.

La deuxième partie « Entrée dans la vie professionnelle » donne toutes les informations aux futurs diplômés qui veulent entamer une carrière professionnelle sur le marché du travail luxembourgeois. A côté d'une rubrique regroupant toutes les informations sur les





# Partie introductive

démarches à suivre dans la requête d'un emploi, sont présentées également des campagnes visant à encourager la jeunesse universitaire à s'informer sur les possibilités et aides fournies au niveau de la création d'entreprise.

Avec l'entrée dans la vie professionnelle, une série de nouvelles obligations et défis attendent le jeune diplômé. La partie « Conseils pratiques » regroupe ici des informations sur le Remboursement du Prêt, le Droit du travail et les Assurances.

La nouvelle édition du guide se termine avec la présentation d'une série de carrières dont nous pensons qu'elles sont les plus fréquentes à être entamées au Luxembourg. Les textes de cette partie « Quelques carrières sous la loupe » ont été allégés et donnent aux futurs diplômés les informations et démarches à suivre pour leur carrière respective.

Ensemble avec nos nombreux collaborateurs et interlocuteurs nous nous sommes fixés pour but, avec cette nouvelle conception de faire un premier pas de renouvellement. Néanmoins il y a certainement encore des problèmes et éléments auxquels nous n'avons pas pensé. C'est pourquoi nous vous invitons à nous faire part de toute propositions d'amélioration.

Pour finir, il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter bonne lecture et ainsi q'un bon départ dans cette nouvelle phase de votre vie.

**David Marques**  
**Responsable Info Etudiant - Publications**



# Guide du futur diplome / ACEL

***Préface de Monsieur François Biltgen, Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de Madame Octavie Modert, Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche.***

Si vous tenez ce Guide entre les mains et que vous y cherchez des informations utiles pour vous lancer dans la vie professionnelle, c'est que vous venez de réussir votre examen de fin d'études universitaires. Félicitations !

Le diplôme que vous venez d'obtenir vous permet d'accéder au marché du travail et de vous engager ainsi dans votre vie professionnelle. Bonne chance dans la recherche de votre premier emploi !

Votre diplôme constitue la preuve des connaissances et des savoirs-faire acquis lors de vos études, lesquels sont indispensables pour franchir le seuil du monde du travail. Or, le développement des sciences et de la technologie est tel que les savoirs acquis hier seront périmés demain.

Après l'ère industrielle, l'avènement de la société de la connaissance exigera de chacun d'entre nous qu'il s'engage sur la voie d'une réactualisation constante des connaissances.

Ce que la formation professionnelle fut à l'ère industrielle, l'apprentissage tout au long de la vie l'est à la société de la connaissance.

Aujourd'hui plus que jamais, la formation tout au long de la vie est une réalité qui fait partie du parcours personnel et professionnel de



# Partie introductive

tout un chacun. Ainsi, si vous pensez que vous venez de tourner définitivement le dos aux amphis et aux labos de la fac, préparez-vous à les réintégrer un jour pour réactualiser et parfaire vos connaissances.

C'est dans ce contexte d'apprentissage tout au long de la vie que les universités s'apprêtent à élargir l'éventail et les modes d'organisation de leurs formations pour pouvoir apporter leurs réponses à ces nouveaux besoins. Nous assistons en Europe à une mise en place de parcours de formations plus flexibles et à une politique plus générale communément appelée validation des acquis professionnels. Ces dispositifs sont conçus pour permettre des allers-retours répétés entre l'Enseignement supérieur et l'emploi.



Ce développement constitue une chance pour l'individu de mettre à profit sa créativité et son esprit d'innovation. En même temps, il permet une imbrication plus forte entre l'Enseignement supérieur et l'industrie. Profitez-en !

Le guide du futur diplômé fait désormais partie des publications attendues tous les ans. Chaque année il contient une foule d'informations indispensables pour guider les jeunes diplômés dans leurs démarches et dans leurs choix professionnels.

Soyez-en remerciés !







## Remerciements

Ce Guide est réalisé en étroite collaboration avec une série importante de collaborateurs, interlocuteurs et institutions diverses.

L'Association des Cercles d'Etudiants Luxembourgeois (ACEL) tient à remercier :

Le CEDIES ; le Ministère de la Culture, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur ; le Ministère du Travail ; l'Administration de l'Emploi (ADEM) ; le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative ; le Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur ; l'Université du Luxembourg ; le CRP Gabriel Lippmann ; le CRP Henri Tudor ; le CRP Santé ; le Musée National de l'Histoire Naturelle ; la Chambre des Employés Privés (CEP-L) ; la Chambre de Commerce ; l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) ; l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs (ALI) ; l'Ordre des Architectes et Ingénieurs-Conseils (OAI) ; la Chambre des Métiers ; l'Association des Médecins et Médecins Dentistes (AMMD) ; l'Association Professionnelle des Educateurs/trices Gradué(e)s ainsi que toutes les autres personnes ayant participé à la réalisation de ce Guide.

Un Merci à tous nos sponsors et plus spécialement à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat (BCEE) et le Groupe Editpress.

Sans leur soutien, ce guide n'aurait pas pu être réalisé.





# Index ACEL Guide du Futur Diplômé 2005

## - PARTIE INTRODUCTIVE

• Avant-propos de l'éditeur .....	5
• Préface Ministre Biltgen .....	7
• Remerciements .....	9
• Index .....	10

## - PARTIE «RECHERCHE ET 3<sup>E</sup> CYCLES AU LUXEMBOURG»

• 3 <sup>e</sup> cycles et Recherche à l'Université du Luxembourg .....	13
• 3 <sup>e</sup> cycles: DESS CEP-L .....	19
• Recherche	
- CRP Gabriel Lippmann .....	21
- CRP Henri Tudor .....	23
- CRP Santé .....	24
- CEPS / Instead .....	34
- MNHN .....	35
- CHL .....	38
- RSL .....	38
- CVCE .....	40
• Bourses pour Etudes de 3 <sup>e</sup> cycle ou Recherches .....	41

## - PARTIE «ENTRÉE DANS LA VIE PROFESSIONNELLE»

• Homologation du diplôme .....	47
• Le marché du travail au Luxembourg .....	49
• Chambre de commerce-Présentation .....	67
• L'espace Entreprises de la Chambre de commerce .....	72
• Projet «Trau dech» .....	73



# Partie introductive

## - PARTIE «CONSEILS PRATIQUES»

• Remboursement des prêts .....	77
• Droit du travail .....	78
• Assurance .....	88

## - PARTIE «QUELQUES CARRIÈRES SOUS LA LOUPE»

• Droit .....	99
• Réviseur d'entreprise .....	108
• Ingénieur .....	113
• Architecture .....	117
• Artisanat .....	120
• Médecin .....	122
• Psychologue .....	124
• Enseignant .....	125
• Éducateur gradué .....	129
• Carrière supérieure administrative .....	132

## - PARTIE «ADRESSES ET INFORMATIONS UTILES»

• Firwat Net Fuerscher .....	142
• Union Européenne .....	142
• Lifelong Learning .....	143

# Vos études s'achèvent?

*Votre carrière commence*

Au Luxembourg, avec environ 650 collaborateurs, Deloitte est l'un des premiers prestataires de services professionnels de la place.

Deloitte délivre à une clientèle nationale et internationale, depuis plus de 50 ans, des services à haute valeur ajoutée, dans les domaines suivants : audit, fiscalité, ingénierie financière et domiciliation, gestion des risques, advisory, business & IT consulting.

Votre expérience et votre potentiel sont précieux. Valorisez-les en rejoignant une firme internationale mondialement reconnue pour l'excellence de ses services aux entreprises et pour les possibilités de formation et d'évolution qu'elle ouvre à ses collaborateurs.

## Profils recherchés

Étudiant(e)s ou diplômé(e)s d'une école de commerce ou d'ingénieurs, ou d'une université en droit/économie.

Votre rigueur et sens de l'organisation et du service ont déjà été mis à l'épreuve. La motivation, l'ouverture d'esprit et la soif d'apprendre sont des qualités indispensables pour intégrer un groupe dont la richesse repose sur la multiculturalité de ses professionnel(le)s.

Vous maîtrisez le français et l'anglais (l'allemand sera considéré comme un atout).

## Opportunités

Sont à pourvoir :

- 50 postes d'auditeurs, fiscalistes, comptables, en contrat de travail à durée indéterminée (septembre).
- 30 stages de fin d'études (janvier à mars - avril) ou de césure (septembre à mars - avril) au département audit.

Postulez en ligne sur notre site [www.deloitte.lu](http://www.deloitte.lu)

# Deloitte.

560, rue de Neudorf  
L-2220 Luxembourg  
Grand-Duchy of Luxembourg

©2005 Deloitte Touche Tohmatsu. All rights reserved.

Deloitte refers to one or more of Deloitte Touche Tohmatsu, a Swiss Verein, its member firms, and their respective subsidiaries and affiliates. As a Swiss Verein (association), neither Deloitte Touche Tohmatsu nor any of its member firms has any liability for each other's acts or omissions. Each of the member firms is a separate and independent legal entity operating under the names "Deloitte," "Deloitte & Touche," "Deloitte Touche Tohmatsu," or other related names. Services are provided by the member firms or their subsidiaries or affiliates and not by the Deloitte Touche Tohmatsu Verein.



# 1 Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

## 3<sup>E</sup> CYCLES ET RECHERCHE

### → Université du Luxembourg → → → → →

L'Université du Luxembourg regroupe l'enseignement et la recherche dans trois facultés:

Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication  
Siège de la Faculté: Campus Kirchberg  
6, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-1359 Luxembourg

Faculté de Droit, d'Economie et de Finance  
Siège de la Faculté: Campus Limpertsberg  
Contact: 162a, avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg

Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education  
Siège de la Faculté: Campus Walferdange  
Contact: BP 2, L-7201 Walferdange

### *Les études de deuxième et de troisième cycle*

Les formations de Master (BAC+5 ans) et de Doctorat (BAC+5 ans + minimum 3 ans) sont accessibles aux titulaires d'un certificat valable, enregistré auprès du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et sanctionnant des études de premier cycle (accès au Master) ou un Master (accès au doctorat). Ces formations sont également accessibles aux personnes intéressées possédant une expérience professionnelle.



# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

## **Faculté des sciences, de la technologie et de la communication**

### ➤ **Master en Mathématiques**

Master commun en mathématiques Université de Liège – Université du Luxembourg – Université Paul Verlaine de Metz. Les cours sont en relation avec les domaines de compétence du Laboratoire de Mathématiques de l'Université du Luxembourg, à savoir

- l'Analyse harmonique non commutative
- la Géométrie
- les Probabilités - Statistiques

La rédaction d'un mémoire de Master dans l'une de ces spécialités est également possible.

Contact: Carine Molitor-Braun – [carine.molitor@uni.lu](mailto:carine.molitor@uni.lu)  
Tél.: 46 66 44 380  
Norbert Poncin – [norbert.poncin@uni.lu](mailto:norbert.poncin@uni.lu)  
Tél.: 46 66 44 376

### ➤ **Master in Information and Computer Sciences, option Security and Trust**

### ➤ **Master II professionnel en formation continue option Management de la Sécurité des Systèmes d'Information**

Dispensé conjointement par la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication, la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance, et le CRP Henri Tudor, cette formation enseigne aux étudiants les techniques avancées en cryptographie, sécurité réseau, applications des systèmes de Trust...

Ils auront comme débouchés des activités professionnelles au sein de bureaux d'études ou de centres de recherche d'entreprises. Certains pourront poursuivre en Thèse.

Le Master II professionnel en formation continue Management de la Sécurité des Systèmes d'Information, en horaires décalés (vendredi et samedi), s'adresse à des cadres ou ingénieurs en activité qui évoluent vers la fonction de responsable ou conseiller de la sécurité des systèmes d'information (RSSI/CSSI) et à des correspon-



# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

dants « sécurité IT » issus des départements fonctionnels. Il s'agit ici davantage d'apprendre la gestion de la sécurité informatique.

Contact: Christoph Schommer – christoph.schommer@uni.lu  
Tél.: 42 01 01 228  
Ulrich Sorger – ulrich.sorger@uni.lu  
Tél.: 42 01 01 257

## ***Faculté de droit, d'économie et de finance***

### ➤ **Master (LL.M) en Droit Européen**

Le programme du M1 (tronc commun) et des options au niveau M2 mettent l'accent sur les aspects de droit communautaire et de droit transnational. Les trois options seront développées conjointement avec l'Institut Universitaire International du Luxembourg.

\* Les options du M2:

- Droit des affaires et droit financier
- Contentieux européen
- Droit pénal européen des affaires
  
- Nouvelle orientation (2006/2007): Droit des médias, Propriété intellectuelle

Contact: Sébastien Krebber – sebastian.krebber@uni.lu  
Tél.: 46 66 44 621

### ➤ **Masters in Finance Option «Banking and Finance» OU «Financial Economics»**

Le programme du Master, grâce à ses deux filières, entend s'ouvrir à plusieurs profils d'étudiants:

- des étudiants en formation initiale, à temps plein à l'Université, titulaires d'une Licence (Bachelor) en sciences économiques, en gestion ou MASS ou d'un diplôme équivalent
- des étudiants à temps plein à l'Université, ayant une expérience professionnelle dans le domaine bancaire ou financier et qui souhaitent suivre un enseignement de haut niveau
- des étudiants en formation continue ayant une expérience professionnelle dans le domaine bancaire ou financier et qui souhaitent suivre un enseignement professionnel de haut niveau



# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

M1: enseignements fondamentaux d'économie financière  
 M2: tronc commun en cours de finance et de management  
 La filière Master of Science in « Banking and Finance » du M2 est organisée sur le modèle de la formation de la Luxembourg School of Finance. Les cours sont donnés en langue anglaise.

Le Master of Science in « Financial economics » du M2 comprend des enseignements fondamentaux en sciences économiques et financières, ainsi que des cours de techniques financières. Les cours sont donnés en français ou en anglais

Contact: Monique André-Bernard – monique.andre@lsf.lu

Tél.: +352 26 11 44 1

Arnaud Bourgain – arnaud.bourgain@uni.lu

Tél.: +352 46 66 44 630

## ***Faculté des lettres, des sciences humaines, des arts et des sciences de l'éducation***

### ➤ **Master académique en Philosophie « Philosophie et Rationalités »**

En coopération avec les universités de Nancy 2 et de Metz. Historiquement, ce master s'inscrit dans le prolongement de la coopération actuelle avec l'Université de Metz au niveau de la Licence et de la Maîtrise en philosophie, une coopération qui fonctionne depuis trois ans. Une des spécificités de ce nouveau master consiste en sa visée « européenne ». Les enseignements sont identiques sur les trois sites ou regroupés entre les trois universités. Cette organisation parallèle des enseignements facilitera la mobilité des étudiants. Les travaux des étudiants, tout particulièrement le mémoire en fin de deuxième année, pourront être rendus dans une des trois langues (allemand, anglais, français). Une procédure conjointe de validation des mémoires est prévue.

Contact: Robert Theis – robert.theis@uni.lu

Tél.: +352 46 66 44 639

### ➤ **Master académique en Psychologie « Evaluation and Assessment »**

Le cursus vise à faire acquérir aux participants une compétence de haut niveau dans la mise en place et l'application de projets et dispositifs d'évaluation, que ce soit dans les domaines de l'évaluation



# 1

# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

cognitive, des apprentissages scolaires, des compétences professionnelles, des dimensions de la personnalité ou dans tout autre domaine pouvant profiter des modèles de mesure psychométriques et des méthodes d'analyse multivariées qui s'y appliquent. Les compétences visées portent autant sur l'évaluation et les méthodes qui s'y rattachent que sur les démarches de théorisation et de conceptualisation des phénomènes analysés.

Contact: Romain Martin – [romain.martin@uni.lu](mailto:romain.martin@uni.lu)  
Tél.: +352 33 34 20 369

## ➤ **Master professionnel franco-germano-luxembourgeois « Communication et Coopération transfrontalières »**

Ce cursus vise à faire acquérir aux participants une compétence interculturelle et transfrontalière de haut niveau dans les espaces suivants:

- compétences de niveau universitaire dans les langues française et allemande associées à des compétences de très bon niveau dans une troisième langue (de préférence l'anglais)
- connaissance des styles de communication quotidien et médiatique en Allemagne, en France et au Luxembourg (domaines des médias, de la communication économique, des sciences sociales et de la communication administrative)
- compétences de la communication au sein des groupes multiculturels
- connaissance approfondie des relations franco-germano-luxembourgeoises dans les domaines culturel, politique, économique et juridique / méthodologies de la recherche appliquée.

Contact: Raymond Baustert – [raymond.baustert@uni.lu](mailto:raymond.baustert@uni.lu)  
Tél.: +352 46.66.44-665

## ➤ **Etudes Européennes – Master en Histoire Contemporaine Européenne**

Le Master propose une analyse approfondie et critique des idées, des pratiques, des institutions, des mouvements socio-économiques et culturels qui transcendent les frontières politiques des Etats-nations et qui sont les éléments constitutifs de la spécificité européenne. Il se présente donc comme un regard original sur l'histoire

# 1 Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

et la culture européennes, pratiquant au-delà de l'addition des histoires nationales ou de l'analyse comparée, une étude des transferts des idées, des hommes et des flux économiques et financiers (« histoire croisée » ; « européanisation de l'histoire »). Se situant à l'échelle de l'Europe sans verser dans l'eurocentrisme, cette formation doit introduire à la recherche sur des problématiques européennes telles que, entre autres, la question des origines et des identités de l'Europe, la formation de sa diversité culturelle, des réseaux sociaux-économiques et culturels, des relations entre centres et périphéries, la dialectique nationalisme-supranationalisme (spécialement aux 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles), les relations entre Europe et espaces noneuropéens, la construction de l'Europe dans toutes ses composantes.



**Nouvelles formations Bachelor et Master  
à partir de la rentrée 2005-2006  
Pour plus d'infos, visitez notre site [www.uni.lu](http://www.uni.lu)**

**Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication**

**Faculté de Droit, d'Economie et de Finance**

**Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Education**

seve.infos@uni.lu • Tel. +352 46 66 44 610



**UNIVERSITÉ DU  
LUXEMBOURG**



# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

Contact: Michel Margue – michel.margue@uni.lu  
Tél.: +352 46 66 44 658

Le travail de thèse de Doctorat est possible après accord auprès des professeurs autorisés.

Vous trouverez l'information sur le site internet de l'Université du Luxembourg: <http://www.uni.lu>

## Inscriptions

Service des Etudes et de la Vie Etudiante  
Unité des Etudes  
Campus Limpertsberg  
162a, avenue de la Faïencerie  
L-1511 Luxembourg  
Tél.: 46 66 44 – 610  
<http://www.uni.lu>

## → Luxembourg Lifelong Learning Center, la formation continue de la CEP-L → → → → →

Les formations pour adultes à l'heure du processus de Bologne:  
des DESS vers des Masters

La Chambre des Employés Privés (CEPoL) organise depuis 1996 – en collaboration avec l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de l'Université Nancy2 – des formations de type DESS (Bac+5) en formation continue. Cette initiative a connu un grand succès : depuis lors, 11 promotions du DESS-Gestion des Entreprises et 4 promotions du DESS-Ressources Humaines se



## 1

Recherche et 3<sup>e</sup> cycles  
au Luxembourg

sont déroulées. Donc, environ 350 cadres d'entreprises ou d'institutions ont pu profiter de cette offre pour élargir leurs connaissances.

Or, les universités françaises se joignent au mouvement général de l'Europe, connu sous la dénomination « processus de Bologne » pour harmoniser les cursus universitaires.

Ceci entraîne qu'à partir de l'automne 2005, les deux DESS proposés par la CEPoL à Luxembourg deviendront des Masters ; à savoir le Master en Administration des Affaires et le Master en Gestion des Ressources Humaines et Organisations.

L'occasion a été saisie pour revoir et améliorer les parcours de formations.

Les deux formations portent sur environ 450 heures de cours, réparties sur deux années académiques. Les cours ont lieu en principe deux soirées par semaine et les samedis. Le corps d'enseignants est constitué de professeurs de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de l'Université Nancy2 ainsi que de cadres supérieurs d'entreprises luxembourgeoises. Cet amalgame permet d'allier l'enseignement académique à l'enseignement professionnel en tenant compte des spécificités luxembourgeoises. Les diplômes délivrés sont ceux de l'Université Nancy2, ne se distinguant aucunement de ceux délivrés à Nancy même – d'où la question de l'équivalence qui ne se pose pas. Finalement sont admissibles les personnes détentrices d'un BAC+4, ou à défaut, celles pouvant se prévaloir d'une expérience professionnelle permettant une validation des acquis.

Il y a lieu de noter que la formation continue en études supérieures proposée par le LLC ne se limite pas à ces deux Masters.

En effet, une coopération avec l'Université du Luxembourg existe en matière d'un DUT (Diplôme Universitaire de Technologie, BAC+2) Gestion.

Et finalement, un accord conclu avec la Open University, établissement étatique en Grande-Bretagne, permet de faire connaître la possibilité d'études par correspondance dans maints domaines. Le fait de promouvoir des études en langue anglaise permet de toucher davantage la population internationale du Grand-Duché.

# 1

# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

Les brochures relatives aux formations précitées sont mises à la disposition de toute personne intéressée, sur simple demande, au Luxembourg Lifelong Learning Center : tél. : 44 40 91 600, fax : 44 40 91 650, e-mail : formation LLLC.lu. Les plaquettes descriptives peuvent être également commandées via Internet : www.LLLC.lu.

Luxembourg, le 28 juin 2005 communiqué 15-05

## RECHERCHE

### → Centre de Recherche Public Gabriel Lippmann → → → → →

Le Centre de Recherche Public - Gabriel Lippmann est un établissement public ayant pour missions la recherche scientifique appliquée et le développement technologique ainsi que le transfert de technologie et la formation permanente de haut niveau. Ses activités visent à renforcer le tissu économique du pays par la création de nouvelles compétences technologiques au sein du CRP - Gabriel Lippmann et par le transfert de ce savoir-faire vers les entreprises.

Les travaux de recherche sont menés par une centaine de chercheurs, enseignants-chercheurs et stagiaires de 3<sup>e</sup> cycle au sein de 4 unités de recherche:

- la Cellule de Recherche en Environnement et Biotechnologies (CREBS) ;
- la Cellule de Recherche, d'Etude et de Développement en Informatique (CREDI) ;
- le Laboratoire d'Analyse des Matériaux (LAM) ;
- le Laboratoire de Droit Economique (LDE).



Audit



Tax Consulting



Risk Management

You've worked hard to lay the foundation for a great career. We value the skills and insights you have developed. At Ernst & Young you'll join other high-performance people from many different backgrounds, combining talents and experience to provide solutions to clients. You'll be encouraged to develop yourself and to innovate, and you'll be supported with continuous learning, proven technology tools and valuable knowledge resources.

 ERNST & YOUNG

HR Department

B.P. 780 - L-2017 LUXEMBOURG

[EY.Recruitment@lu.ey.com](mailto:EY.Recruitment@lu.ey.com)

We guarantee the confidentiality for all the applicants

For more information, please visit our web site: [www.ey.com/luxembourg](http://www.ey.com/luxembourg)



# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

## **Pour tous renseignements:**

CRP-Gabriel Lippmann

41, rue du Brill

L-4422 Belvaux

Tél.: +352/47.02.61.1

Fax: +352/47.02.64

Internet: [www.lippmann.lu](http://www.lippmann.lu)

E-mail: [contact@lippmann.lu](mailto:contact@lippmann.lu)

## **→ Le Centre de Recherche Public Henri Tudor → → → → →**

Créé en 1987, le Centre de Recherche Public Henri Tudor a pour finalité principale de favoriser l'innovation technologique dans les secteurs privés et publics. A cet effet, il offre un ensemble de services et d'activités dans tous les domaines de la Chaîne de l'Innovation: projets R&D, transfert de technologie, assistance technologique et conseil, formation et qualification de haut niveau. Ses principaux départements sont:

- le Centre d'Innovation par les Technologies de l'Information (CITI),
- le Laboratoire de Technologies Industrielles et matériaux (LTI),
- le Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement (CRTE),
- le Centre de Ressources des Technologies pour la Santé (CR SAN-TEC),
- le Centre de Ressources des Technologies de l'Information pour le Bâtiment (CRTI-B),
- le GIE «Formation Continue de l'Ingénieur et du Cadre, SITec»,
- le Centre de Veille Technologique et Normative (CVT),
- l'incubateur d'entreprises de technologies innovantes du Technoport Schlassgoart.



# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

Le Centre est soutenu dans ses activités par un large partenariat industriel et institutionnel.

Pour en savoir plus: [www.tudor.lu](http://www.tudor.lu)

Contact:

Centre de Recherche Public Henri Tudor,

29, avenue John F. Kennedy,

L-1855 Luxembourg-Kirchberg,

Tél.: +352 42 59 91 – 1,

Fax: +352 42 59 91 – 777,

[info@tudor.lu](mailto:info@tudor.lu)

## → CRP-Santé - Federating and sharing efforts for highly competitive life sciences in Luxembourg → → → → →

During the past five years it became more and more evident that in order to achieve highly competitive research targeting added value in science, medicine and economics, we have to use the resources at their full potential and to strengthen multi-disciplinarity in our activities.

By putting this statement first, we recognize that it is people - talented, enthusiastic and dedicated - who have the inspiration and the motivation to conduct research, and who need modern facilities and a good research environment to do their work best and consequently to deliver best results.

For this reason, CRP-Santé had to develop measures which could emphasize cross cutting cooperation and initiatives between our research units. Two of these measures, which were successful, are relying on common research programs/projects and common "core technologies", inducing a healthy relationship and co-operation between our units.

This also led to mutual recognition of our strengths and weaknesses;



# 1

# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

introducing the need of strengthening some scientific skills ( like cell differentiation and biomathematics) and technologies ( like life imaging) and to promote a more efficient technology transfer.

On top of this, the policy of CRP-Santé has to :

- encourage and support high-quality research with the aim of improving human health
- produce skilled researchers, and to advance and disseminate knowledge and technology to improve the quality of life and economic competitiveness in Luxembourg
- promote dialogue with the public about medical research to demonstrate the interest of our activities in a sense of public health

The CRP-Santé believes that medical research requires holistic approaches at all levels of research: from the study of molecules, cells and tissues, to whole organs/systems, individuals and populations. Our research portfolio reflects that approach.

The CRP-Santé's mission, anticipates that our research will have increasing relevance to diagnostic and treatment aspects of illnesses, with a greater priority given to translational approaches at the basic/clinical interface leading thus to results which should also find economic interest. Achieving this goal is requiring close and well defined interactions between the CRP-Santé and all its partners.

The mission statement is the driving force for the CRP-Santé activities. The CRP-Santé does not operate in isolation: research and the translation of this research into improvements in health which take place within a complex environment.

For this reason, it is crucial for CRP-Santé, in accordance to the challenge designed by our President, that we join together with all our partners around a well defined, commonly agreed, mission statement without any ambiguities.

Science and health are global issues, and the CRP-Santé attaches a high priority to international collaborations based on excellence, which can be facilitated by joint working and joint ventures with international research institutes from other countries.



# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

The new Scientific Council will give us important help to focus better our scientific aims and to concentrate our activities such to obtain excellence in those domains determined and recognized as our priorities.

In our opinion, federating and sharing efforts and thus optimizing the usage of our resources to conduct high quality research projects in the biomedical field, will introduce a range of very solid partnerships.

## **CRP-SANTÉ ACTIVITIES AND STRATEGIC PLAN**

Medical and biomedical research in the Grand Duchy of Luxembourg was launched in the 1970s through some pioneers of a new type of public health institution, particularly the "Centre Hospitalier de Luxembourg" and the National Health Laboratory. The legal statutes governing these institutions determined the research and education missions assigned to them.

The Public Health Research Centre (CRP-Santé) was the logical out-growth of the above-mentioned initiatives. It stimulates, conducts and coordinates health research in the Grand Duchy while giving it the institutionalised structure it needs.

The Grand Ducal regulation of 18 April 1988, based on the law of 9 March 1987, created CRP-Santé and gave it the following mission:

- organise research and technological development in the public sector;
- mediate technology transfer and scientific and technical cooperation between the private and public sectors.

CRP-Santé is a public scientific and technological institution under the joint direction of the Ministry of Health and the Ministry of Culture, Higher Education and Research. Its mission is to coordinate and organise research in the fields of public health, medicine and human biology.

Méi muss Du net unhunn!



LUXEMBOURG'S  
HITRADIO!

## 1

Recherche et 3<sup>e</sup> cycles  
au Luxembourg

To improve knowledge about diseases and make this new experience more quickly available to patients, the medical community and national and international partners, CRP-Santé:

contributes to scientific discovery by promoting innovation and practical applications; mediates the transfer of knowledge to public and private institutions to improve health and the economy; develops, maintains and renews the required resources; promotes scientific integrity, ethics and public and social responsibility.

To improve public health, CRP-Santé coordinates and supports research in the following areas:

- etiology;
- diagnosis;
- disease treatment;
- disease prevention;
- human physical and psychological development;
- understanding of mental disorders and drug addiction.

Our Centre is currently active in the following scientific and medical fields:

1. Cellular Mechanisms
2. Public Health
3. Cardiology
4. Cancerology
5. Neurosciences
6. Infectious diseases and Immunology
7. Toxicology

To carry out its activities, CRP-Santé relies on its experience in epidemiology, cell biology, molecular biology, genetics, genomics, bioinformatics, system biology, biomathematics, life imaging, health systems and life sciences techniques in general.

When defining its development policy, CRP-Santé must be ready to adapt to several different factors at any given time:

## 1

Recherche et 3<sup>e</sup> cycles  
au Luxembourg

social demand: human health;  
 economic demand: health and biotechnology industries;  
 societal questions: ethics;  
 technological advances: technologies for the study of living matter.

CRP-Santé actively transfers newly acquired knowledge to partners in the economic, social and education sectors. This knowledge is then transformed into useful "products or services" and contributes to the economic tissue.

In particular, CRP-Santé will actively participate in the development of the University of Luxembourg by promoting collaborative projects that will improve our academic environment.

To meet the great challenges in the field of biology, CRP-Santé must:

- promote interdisciplinary endeavours;
- actively coordinate inter-institutional projects in various fields such as life sciences and health.

CRP-Santé will be able to use his strategic plan to measure its performance and impact:

- in the scientific and medical research sectors;
- as a coordinator of health research;
- through health-related innovations;
- through its contribution to the national economy;
- through its ability to create and share experience;
- as a partner in international projects.

CRP-Santé's strategic plan will lay out two types of goals:

- those directed at strengthening existing assets;
- those aimed at promoting new developments.

1

# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

## RESEARCH AT CRP-SANTÉ

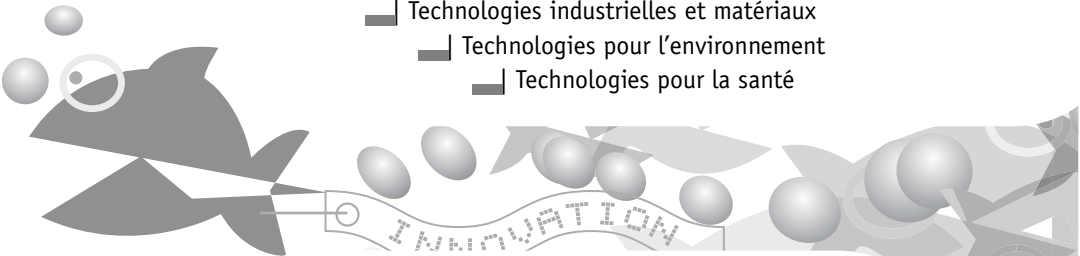
CRP-Santé was created in 1988. During its initial development phase, efforts were devoted to attracting innovative scientists with the drive to launch the first research projects and design the first research structures. Consequently, this first period was not directed by a well-defined strategy, but evolved based on opportunities that arose.

CRP-Santé quickly grew and now includes approximately ten scientific structures with over 150 collaborators. Thus, the next step is to develop a scientific policy adapted to national demands and international requirements.



CENTRE DE RECHERCHE PUBLIC  
**HENRI TUDOR**  
 www.tudor.lu

- ▣ Technologies de l'information et de la communication
  - ▣ Technologies industrielles et matériaux
  - ▣ Technologies pour l'environnement
  - ▣ Technologies pour la santé



- Projets R&D
- Transfert technologique
- Assistance technologique et conseil
- Veille technologique et normative
- Formation et qualification de haut niveau
- Recherche doctorale
- Animation de réseaux d'innovation
- Aide à la création d'entreprises innovantes

Nous accueillons régulièrement des stagiaires et des doctorants !  
**info@tudor.lu**

# 1

# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

This new scientific policy will include:

- well-defined activities;
- demanding yet realistic goals;
- qualitative goals that meet international requirements;
- national and international goals aimed at promoting the image and renown of our Research Centre.

and the following actions will play a central role:

- development of an interdisciplinary environment;
- assignment of greater responsibility to researchers;
- strengthening of partnerships;
- promotion of participation in European research projects;
- promotion of knowledge transfer.

## HEALTH PARTNER

The goal of CRP-Santé's strategic plan is to increase the role of the centre in health fields by offering new research opportunities to its partners, acquiring new skills and transferring this knowledge to its partners. Accent is placed on the following aspects:

- health systems innovations;
- preservation of the competitive edge of our health system;
- epidemiology and information systems;
- acquisition of new skills in the field of health;
- transfer of technologies to health services.

## ECONOMIC PARTNER

In an effort to promote the economic diversity necessary for the well-being of the Grand Duchy, the Government has described its particular interest in biotechnology through various strategic documents. CRP-Santé's experience combined with the know-how of various economic partners and the geographical location of our country, one of the most advantageous in Europe, will help us achieve great success in this area.



# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

To this end, we must improve the following:

- development of scientific and technological skills with great economic value;
- the role of CRP-Santé in this new economy;
- support for the creation and development of companies in partnership with research;
- implementation of political and technical tools necessary for such development.

## SOCIAL PARTNER

CRP-Santé is totally committed to increasing its role in our society and has prepared a development plan based on the following points:

- opening to the socio-economic world;
- becoming a real partner in Society-Sciences relationships (promotion of research as a cultural heritage of the Grand Duchy);
- promoting communication of CRP-Santé's strategy;
- multiplying the applications of its work.

Highlights 2004:

- Installation of the new modular building called BAM, offering space for research activities for some 65 scientists

- Signature of the contract with the "Société Nationale de Crédit et d'Investissement", offering a possibility of financial support for spin-off creation at the CRP-Santé,

- The Centre for Health Studies, is developing of a very competitive concept for the Health Portal ( e-Health) under contract with the Ministry of Health, offering in short-term an interactive information system on the Health and Social Insurance system for professionals and citizens.

- The Centre for Economics and Technology Transfer is leading an important and strategic project with the Ministry of Economics for defining the opportunities of the development of an economic sec-



# 1

## Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

for for biotechnologies and biomedical technologies in the Grand-Duchy.

- The Laboratory of Molecular Biology, Genetics and Modelling obtained an important grant of 1.35 mio € from the prestigious Human Frontier Science Program with an outstanding consortium including Dr. Cécile SYKES (Institut Curie, Paris), Prof. Jan GETTEMANS (University of Gand, VIB, Belgium) and Dr Tim DEMING, (University of Santa Barbara, USA) for a common project on the cytoskeleton-actin complex.

- The Stralux Laboratory presented results on the cloning of the major allergen of the pigeon tick at the Immunology-Allergology European Academy Congress in Amsterdam, and published the results in the prestigious Journal of Allergology and Clinical Immunology.

- The NorLux Laboratory is conducting and coordinating the very competitive « Angiotargeting » project of the European Commission which represents a total budget of 6,000,000 €.

- The Laboratory of Cardiovascular Research succeeded in the implementation of a cell therapy program for heart insufficiency with very encouraging clinical and echographical results (11 patients).

- The Laboratory of Haemato-Cancerology is conducting an ambitious project on lymphatic leukaemia. The vaccination tested in vitro showed very interesting results that could lead to an international clinical study.

- Advanced Biotechnological Laboratories, a spin-off company of the Laboratory of Retrovirology, is becoming a great success story by employing today 12 persons

- The World Health Organisation has nominated Prof. CP. Muller to the WHO Steering Committee for Measles/Rubella, a panel of 7 experts, advising the global measles control strategy. The WHO has



# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

also nominated the Institute of Immunology as Reference Center for Measles/Rubella of the WHO-EURO region, attending to most of the 54 countries from the Atlantic to the Pacific.

## → CEPS/INSTEAD → → → → →

**Président:** Gaston SCHABER

**Fondation:** 29 mars 1978

**Nombre d'employés:** 74

**Lieu:** Differdange (Luxembourg)

Activités principales : réalisation d'études longitudinales et comparatives en matière de populations, pauvreté et politiques socio-économiques ; centre de ressources et de formation avancée pour chercheurs en sciences socio-économiques.

Le CEPS/INSTEAD a comme mission principale la production, le recueil et l'analyse de données socio-économiques avec une équipe forte de 50 chercheurs internationaux et pluri-disciplinaires (économistes, économètres, statisticiens,...).

A la demande du gouvernement luxembourgeois, d'agences de statistiques, de centres de recherche publics ou d'universités, le CEPS/INSTEAD réalise chaque année des études longitudinales nationales, interrégionales ou internationales dans 3 domaines: le tissu social (les conditions de vie des populations), le tissu économique et les politiques publiques qui s'y rapportent.

Lancé le 1<sup>er</sup> février 2000 dans le cadre du 5e Programme-Cadre européen de Recherche et Développement, son projet CHER (Consortium of Household Panels for European Socio-Economic Research) s'applique à créer des ensembles de données comparables pour les 15 pays de l'Union européenne, ainsi que pour la Pologne, la Hongrie, les Etats-Unis et le Canada. Les domaines

## 1

Recherche et 3<sup>e</sup> cycles  
au Luxembourg

d'application de ses données sont nombreux: l'emploi, l'éducation, la santé, le revenu, les réseaux sociaux.

Le CEPS/INSTEAD est également un centre de ressources qui met à disposition des chercheurs, doctorats ou professeurs l'expertise du Centre, ses banques de données, son équipement informatique de pointe, un logement et l'accès à d'autres centres de production et d'archives de données en sciences sociales.

Le Centre a développé des liens étroits avec bon nombre d'instituts de recherche internationaux et a créé un consortium avec des universités liées par contrat au Centre luxembourgeois se trouvant en Belgique, France, Pays-Bas et Etats-Unis en vue de mettre en place des filières académiques dans les domaines d'expertise du Centre luxembourgeois.

## → Recherche et Laboratoires du Musée National d'Histoire Naturelle → → → → →

Au cours de ses 150 années d'existence, le Musée national d'histoire naturelle a constitué les plus importantes collections de plantes, d'animaux, de fossiles et de minéraux du pays. Ces collections scientifiques nécessitent évidemment un inventaire régulier et un catalogage précis de leurs spécimens, précédés de nombreuses heures passées sur le terrain et d'une détermination méticuleuse. Il faut savoir que l'étude du patrimoine naturelle, qui constitue une des principales missions du Musée national d'histoire naturelle, s'effectue en grande partie sur ces collections.

Le « Natur Musée » qui rassemble les salles d'exposition du Musée national d'histoire naturelle n'est donc en quelque sorte qu'une salle de présentation. Derrière les objets exposés se



# Diplômés, ... envie d'aller voir ailleurs?

## Pensez à **l'Artisanat**:

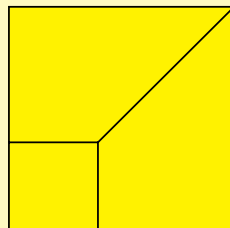
- 162 métiers différents
- 4 200 entreprises
- 59 000 emplois
  
- l'innovation au quotidien
- une technologie de pointe
- le savoir-faire et la qualité
  
- le perfectionnement par la formation continue

### **Le service Création d'Entreprises de la Chambre des Métiers est à votre disposition:**

Charles Bassing, Tél.: 42 67 67 251  
Nathalie Ronvaux, Tél.: 42 67 67 229  
Daniela Düsseldorf, Tél.: 42 67 67 281  
e-mail: creation@cdm.lu

2, Circuit de la Foire Internationale  
Luxembourg – Kirchberg  
BP 1604, L-1016 Luxembourg  
Tél.: 42 67 67 1; Fax: 42 67 87

**www.cdm.lu**



CHAMBRE DES  
**METIERS**  
GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

# 1

# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

cache tout un travail de recherche scientifique souvent ignoré du grand public.

En charge de ces collections sont les sections et services scientifiques du Musée dirigés par des conservateurs responsables des projets de recherche. Y travaillent des scientifiques et des boursiers.

## ***Sections scientifiques***

Botanique, Ecologie, Géologie/ Minéralogie, Géophysique/ Astrophysique, Paléontologie, Zoologie des Invertébrés, Zoologie des Vertébrés

## ***Services scientifiques***

Biologie des populations, Collections végétales vivantes, Collections zoologiques, Informations sur le patrimoine naturel

Le Musée national d'histoire naturelle dispose aussi d'un corps de 180 collaborateurs scientifiques qui ont réalisé au cours des dernières années d'innombrables recherches importantes sur le patrimoine naturel de notre pays, sa faune, sa flore, sa géologie et son passé paléontologique. Bon nombre d'objets et de collections n'existeraient guère sans les recherches et études réalisées par ces nombreux bénévoles passionnés par la nature. Les collaborateurs sont affiliés en fonction de leur spécialité aux différentes sections scientifiques du musée et on y retrouve aussi bien des professionnels que des amateurs. En échange de leur collaboration précieuse le Musée national d'histoire naturelle propose à ces bénévoles différents services (mise à disposition de locaux et de matériel, possibilité de publication dans la série « Ferrantia - Les Travaux scientifiques du Musée national d'histoire naturelle », ...)

Musée national d'histoire naturelle - « Natur Musée »

25, rue Münster

L-2160 Luxembourg

Tél.: (+352) 46 22 33-1

Fax: (+352) 47 51 52

[musee-info@mnhn.lu](mailto:musee-info@mnhn.lu)

[www.mnhn.lu](http://www.mnhn.lu)



# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

## → Le Centre Hospitalier du Luxembourg (CHL) → → → → →

Le Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL), le plus grand centre de diagnostic médical et de traitement du pays, a d'importantes activités de recherche et d'enseignement. Ensemble avec le CRP-Santé, il conduit des projets de recherche biomédicale et il gère des laboratoires hautement spécialisés dans les domaines des maladies infectieuses, hémato-cancérologie, neurosciences, immuno-allergologie, cardiologie et psychiatrie. Le CHL est aussi un centre de recherche clinique : il développe, exécute ou participe à des études cliniques – souvent multicentriques et internationales – qui visent à évaluer de nouveaux médicaments ou des stratégies de traitements. Le CHL accepte des étudiants de différents niveaux de formation pour des formations complémentaires dans les domaines médicaux et apparentés (nursing, biomédical, psychologie, kinésithérapie, etc ...) ou pour la réalisation de travaux de recherche de laboratoire ou cliniques. Pour tout renseignement s'adresser au Dr. J.C. Schmit, président du comité de coordination recherche, tel.: 4411-3091 ou e-mail: [jc.schmit@internet.lu](mailto:jc.schmit@internet.lu) ou [schmit.jc@chl.lu](mailto:schmit.jc@chl.lu)

## → Recherches Scientifiques Luxembourg (RSL) asbl → → → → →

Cette association a pour but d'organiser la collecte de dons de toutes natures en faveur de la recherche scientifique dans le domaine biomédical au Grand Duché du Luxembourg et de réaliser elle-même des activités de recherche biomédicale nationale et internationale.

# 1

# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

## **Chaque don correspond à un équipement de recherche.**

Actuellement, le laboratoire de recherche compte sept chercheurs et étudiants et est situé à l'Hôpital Kirchberg où nous avons su trouver des conditions de travail optimales. Notre recherche se fait en étroite collaboration avec les Universités de Nancy I, de Reims, de Liège, de Houston et de Cincinnati et l'ULB. De ce fait, l'équipe de recherche se trouve parfaitement intégrée dans un réseau scientifique international.

En 2003-2004, cette jeune équipe de recherche a publié plus de 10 articles scientifiques dans des revues internationales, soulignant le fait qu'une recherche de qualité est envisageable au Luxembourg malgré la taille du pays. L'équipe s'agrandira au cours de l'année 2005 pour atteindre 12 chercheurs en fin d'année.

Le projet de recherche est co-financé par l'association « Recherches Scientifiques Luxembourg » et par la Fondation de Recherche Cancer et Sang. Ce projet, qui est également soutenu par le Télévie « An Haertz fir Kriibskrank Kanner » et le ministère de la Recherche, s'intéresse aux mécanismes de résistance aux traitements anticancéreux des cellules leucémiques, un des problèmes majeurs du traitement des leucémies.

De surcroît, une connaissance plus approfondie des mécanismes moléculaires conduisant la cellule à développer une chimio-résistance, permettra certainement d'améliorer le traitement des cancers résistants en créant des approches thérapeutiques novatrices basées sur des substances d'origine naturelle.

Contact: Dr. Marc Diederich  
LBMCC/Hôpital Kirchberg  
9, rue Edward Steichen  
L-2540 Luxembourg  
Tél: 24 68 40 40  
E-mail: marc.diederich@lbmcc.lu



# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

## → Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE) → → → → →

Créé en 2002, le Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE) est un établissement public luxembourgeois ayant pour mission la recherche, la création et la diffusion d'une documentation multimédia sur la construction européenne. Au centre de ses activités se trouve le développement de la banque de connaissances European NAVigator (ENA, [www.ena.lu](http://www.ena.lu)) qui, à travers internet et selon une approche éducative, présente aux étudiants, aux enseignants, aux chercheurs et au grand public intéressé, l'histoire de l'Europe unie et de ses organisations.

ENA est le fruit d'un travail pluridisciplinaire, émanant des deux départements du CVCE:

- Département Recherche et Développement du contenu, composé principalement d'historiens, de juristes et de traducteurs;
- Département Recherche et Développement technologique qui réunit notamment, des développeurs, des graphistes et des experts audiovisuels.

Le Centre est soutenu dans ses activités par un large réseau de coopération académique et institutionnelle.

Pour en savoir plus:  
[www.cvce.lu](http://www.cvce.lu)  
[www.ena.lu](http://www.ena.lu)

Contact:

Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe  
Château de Sanem  
L-4992 Sanem  
Tél.: +352 59 59 20 1  
Fax: +352 59 59 20 555  
E-mail: [cvce@cvce.lu](mailto:cvce@cvce.lu)





# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

## BOURSES POUR ETUDES DE 3<sup>E</sup> CYCLE OU RECHERCHES

### → Bourses pour Etudes ou Recherches → → → → →

Différentes institutions émanant du Ministère de la Culture de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche offrent des moyens de financement pour les études de troisième cycle.

#### ***- Aides financières et primes d'encouragement***

Les étudiants qui poursuivent des études de troisième cycle peuvent bénéficier de l'aide financière de l'Etat pour études supérieures. Cette aide financière est composée d'une part « bourse » et d'une part « prêt » à 2% de taux d'intérêt. Le montant total de l'aide financière est calculé sur base du revenu propre de l'étudiant de troisième cycle. Pour les inscriptions annuelles, les demandes écrites doivent être postées au plus tard le 31 octobre 2002. Les questionnaires sont à retourner dûment remplis, signés et complétés des pièces requises pour le 30 novembre 2002 au plus tard.

Les primes d'encouragement de troisième cycle sont accordées aux étudiants qui ont accompli leur cycle d'études dans la durée officiellement prévue. La prime de 3<sup>e</sup> cycle est de 2.000 € par an jusqu'à concurrence de 8.000 €. La prime doit être demandée au plus tard un an après l'obtention du diplôme de 3<sup>e</sup> cycle.

Les demandes en ligne peuvent être accédées par le système e-AideFi du site [www.cedies.lu](http://www.cedies.lu).



# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

Contact:  
CEDIES  
Service des aides financières  
211, route d'Esch  
L-1471 Luxembourg  
Tél.: +352 478-8650  
Fax: +352 45 56 56  
E-mail: [cedies@mcesr.etat.lu](mailto:cedies@mcesr.etat.lu)  
Internet: [www.cedies.lu](http://www.cedies.lu)

## **- Bourse de formation-recherche (BFR)**

La bourse de formation-recherche peut être accordée à des chercheurs luxembourgeois ou étrangers pour une durée maximale de trois ans afin de leur permettre de participer à l'exécution de projets de recherche (notamment dans le cadre de thèses de Doctorat). Les critères essentiels d'évaluation des dossiers sont la qualité scientifique du projet et le potentiel de valorisation des résultats de recherches visés au Luxembourg. À l'égard de ce dernier critère, la coordination (préalable à l'élaboration du dossier de demande) avec les institutions et organisations au Luxembourg qui pourraient être intéressées au sujet en question est vivement recommandée.

Le formulaire peut être téléchargé sur le site [www.recherche.lu](http://www.recherche.lu) et est à introduire au moins 3 mois avant le début prévu du projet de recherche visé.

Contact:  
Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
Département Recherche & Innovation,  
20, Montée de la Pétrusse  
L - 2912 Luxembourg  
Tél.: 478 5219  
Fax: 460 927  
E-mail: [bfr@mcesr.etat.lu](mailto:bfr@mcesr.etat.lu)  
URL: <http://www.recherche.lu>



# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

## **- Mesures d'accompagnement**

Dans le cadre de ses différentes mesures d'accompagnement, le Fonds National de la Recherche (FNR) soutient les chercheurs débutants en Doctorat ou en post-doctorat en co-finançant :

- la participation active de chercheurs débutants à des conférences scientifiques
- la publication scientifique ou la publication d'une thèse de doctorat
- la mobilité de chercheurs entre organismes coopérants luxembourgeois et étrangers (à partir de la 3<sup>e</sup> année de Doctorat)

Des informations supplémentaires, dont notamment les délais à respecter et les formulaires à remplir peuvent être trouvés sur le site [www.fnr.lu](http://www.fnr.lu). sous la rubrique des mesures d'accompagnement.

Contact:

Fonds National de la Recherche  
6, rue Antoine de Saint-Exupéry  
B.P. 1777  
L-1017 Luxembourg-Kirchberg

Tél.: +352 26 19 25-1

Fax: +352 26 19 25-35

E-mail: [fnr@fnr.lu](mailto:fnr@fnr.lu)

URL: <http://www.fnr.lu>

## **- Formation de médecins spécialistes**

Par le ministère de la Santé.

Il faut se renseigner directement au ministère de la Santé auprès de:

Madame Hemmer - Tél.: 478 5521

- La fondation Mathieu offre des bourses pour étudiants universitaires et post-universitaire. Pour plus d'informations, adressez-vous au CEDIES.



# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

## **- Bourses pour études post-universitaires à l'étranger**

Il est intéressant de savoir qu'en tant que ressortissant d'un pays de la UE, on peut avoir droit à des bourses d'études post-universitaires dans différents pays: Allemagne, Autriche, Belgique, Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni, Italie.

Le ministère peut aussi donner des renseignements quant aux bourses d'études dans d'autres pays, comme p.ex. la Chine, l'Espagne, Israël, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovénie, la Roumanie, la Russie, la Suède.

Tous les renseignements relatifs à ces bourses peuvent être obtenus auprès du CEDIES.

## **- Actions Marie Curie**

Les Actions Marie Curie offrent des possibilités à des chercheurs aux différents niveaux d'expérience de poursuivre leurs carrières scientifiques à l'étranger (dans la plupart des cas en Europe).

Pour toute information au sujet de ce programme de la Commission européenne voir: [http://europa.eu.int/comm/research/fp6/mariecurie-actions/indexhtm\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/research/fp6/mariecurie-actions/indexhtm_en.html) ou <http://www.innovation.public.lu/html/portal/FR/81/89/163/173/index.jsp>

Point de contact national pour ces Actions:

Luxinnovation

Madame Delphine DUSSAIN

7, rue Alcide de Gasperi

L-1615 Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale: BP 1372

L-1013 Luxembourg

Tél.: +352 43 62 63 1

Fax: +352 43 81 20

E-mail: [delphine.dussain@luxinnovation.lu](mailto:delphine.dussain@luxinnovation.lu)

URL: <http://www.luxinnovation.lu>

# 1

# Recherche et 3<sup>e</sup> cycles au Luxembourg

## - LEONARDO DA VINCI

Afin de faciliter la mobilité transnationale, la Commission Européenne offre des bourses LEONARDO DA VINCI pour étudiants universitaires et jeunes diplômés afin de confiances un stage en entreprise dans un état participant au programme. La durée du stage doit être comprise entre 3 et 12 mois pour les étudiants et entre 2 et 12 mois pour les jeunes diplômés.

L'entreprise d'accueil doit se trouver dans un pays autre que celui dont l'étudiant ou le jeune diplômé est ressortissant, dans lequel il réside, ou dans lequel il a effectué ses études.

Ces stages permettent aux étudiants ou jeunes diplômés de se prévaloir d'une première expérience professionnelle à l'étranger.

Pour connaître les détails, consultez le site Internet:

<http://www.innovation.public.lu/html/portal/FR/81/89/162/168/C280/index.jsp>



# schéi Vakanz

Buchen per Telefon

☎ 50 10 50

[www.sales-lentz.lu](http://www.sales-lentz.lu)

18 Reisebüros  
in Ihrer Nähe



**SALES-LENTZ**

# 2

## Entrée dans la vie professionnelle

→ **Quand faut-il faire homologuer son diplôme ? Quand faut-il faire inscrire son diplôme au registre des titres ? → → → →**

Au Luxembourg, il existe deux voies différentes pour la reconnaissance des diplômes et des grades étrangers.

### **1. L'homologation des diplômes**

L'homologation des diplômes est requise pour l'accès à une des professions réglementées suivantes:

- professeur de lettres et de sciences,
- médecin, médecin dentiste, médecin vétérinaire,
- pharmacien,
- avocat

Dans le domaine de la médecine, de la médecine dentaire, de la médecine vétérinaire et de la pharmacie, la procédure d'homologation ne s'applique qu'aux détenteurs de diplômes décernés par les pays nonmembres de l'Union européenne. Les détenteurs d'un diplôme délivré par un pays de l'Union européenne doivent s'adresser directement au ministère de la Santé en vue d'y demander l'autorisation d'exercer.

Les demandes en homologation sont transmises aux commissions d'homologation chargées de donner un avis consultatif concernant la conformité aux dispositions légales et réglementaires des diplômes présentés

Secrétariat de la Commission d'homologation

Contact: Mme Josiane Laures

Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Tél.: 478 5135

E-mail: [josiane.laures@mcesr.etat.lu](mailto:josiane.laures@mcesr.etat.lu)

## 2

## Entrée dans la vie professionnelle

Cf dépliant « procédure de reconnaissance d'un diplôme d'enseignement supérieur étranger » à télécharger sur le site du CEDIES

## **2. L'inscription au registre des « titres »**

L'inscription au registre des titres est requise pour tout diplôme ne tombant pas sous le champ d'application de l'homologation.

L'inscription au registre des titres constitue la procédure normale de reconnaissance académique pour un diplôme final d'enseignement supérieur de niveau universitaire qui sanctionne des études d'une durée minimale de 3 années. Conformément à la loi du 17 juin 1963 « nul ne peut porter publiquement le titre d'un grade d'enseignement supérieur

a) s'il n'en a obtenu le diplôme conformément aux lois et aux règlements du pays où le grade est décerné ;  
 b) si son diplôme, suivi du nom de l'école ou de l'institution qui l'a délivré, ainsi que l'appellation entière du titre conféré, n'ont pas été inscrits au registre des diplômes déposé au ministère en charge de l'Enseignement supérieur. »

Un titre d'Etudes supérieures n'est inscrit au registre des titres que s'il constitue un diplôme final.

Les titres d'Enseignement supérieur étrangers sont inscrits sur demande individuelle et sur présentation d'un dossier. Le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche statue sur la demande d'inscription, la Commission des titres entendue en son avis. Le registre des diplômes étrangers inscrits est publié chaque année au Mémorial.

Secrétariat de la Commission des titres

Contact: Mme Tanja Thiltges

Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Tél.: 478 5134

E-mail: [tanja.thiltges@mcesr.etat.lu](mailto:tanja.thiltges@mcesr.etat.lu)



# 2

## Entrée dans la vie professionnelle

Cf dépliant « Procédure de reconnaissance d'un diplôme d'Enseignement supérieur étranger » à télécharger sur le site du CEDIES.

### → ADEM – Administration de l'emploi → → → →

Il se peut qu'après les études, un emploi ne soit pas disponible tout de suite. A cet effet, différentes structures de l'ADEM peuvent aider à la transition.

#### ***Le service d'Orientation professionnelle***

Il a pour mission d'aider le jeune et l'adulte dans leur choix de la carrière professionnelle et de la profession, de telle manière qu'ils soient capables de l'exercer valablement et qu'ils s'en trouvent satisfaits, en assurant aussi, par ce choix, la satisfaction des besoins professionnels de la collectivité, tout en favorisant le développement individuel.

Les jeunes de tous ordres d'enseignements et les adultes au cours de la vie professionnelle peuvent recourir à l'avis du conseiller d'orientation du service d'Orientation professionnelle, qui tient compte avant tout des intérêts, des aptitudes et des capacités des candidats. L'orienteur prend aussi en considération la situation de l'emploi, son évolution et ses chances d'avenir dans les métiers et professions. Les suites à donner par les candidats sont facultatives à l'égard du conseil d'orientation et du poste d'apprentissage ou du travail proposé.

Il constitue aussi une documentation sur les professions, l'enseignement et sur la formation professionnelle et procède à leur diffusion soit par des séances d'information, soit individuellement lors de consultations d'orientation.

# 2

## Entrée dans la vie professionnelle

### ***Le service « Placement »***

A la fin des études ou de la formation, les jeunes sont invités à s'inscrire immédiatement aux bureaux de placement à l'ADEM et à maintenir un contact régulier avec le placeur.

Le service Placement agit en tant qu'intermédiaire entre le demandeur d'emploi d'une part et l'employeur potentiel d'autre part. A cet effet, les placeurs assurent entre autre l'assistance dans la recherche d'un emploi, informent sur les droits et délivrent des informations complémentaires relatives à l'emploi.

### ***Le service « Emploi des jeunes »***

Ce service a pour mission la mise en œuvre des mesures de promotion de l'emploi des jeunes, telles que le contrat d'auxiliaire temporaire (C.A.T.) et le stage d'insertion (S.I.).

### ***Le contrat d'auxiliaire temporaire***

L'objectif de cette mesure consiste à assurer aux jeunes demandeur d'emploi pendant les heures de travail, une initiation pratique facilitant la transition entre l'enseignement reçu et l'insertion dans la vie active.

L'ADEM peut proposer des C.A.T. auprès des employeurs du secteur privé et auprès de l'Etat, des communes, des syndicats de communes, des établissements publics, des établissements d'utilité publique ou de tout autre organisme, institution, association ou groupement des personnes poursuivant un but non lucratif, aux demandeurs d'emploi qui n'ont pas dépassé l'âge de 30 ans accomplis et qui se trouvent inscrits depuis un mois au moins comme demandeurs d'emploi auprès des bureaux de placement de l'ADEM.

Le C.A.T., conclu pour une période ne pouvant être inférieure à trois mois, peut être renouvelé sans que la durée totale ne puisse dépasser en principe douze mois.

# 2

## Entrée dans la vie professionnelle

### ***Le stage d'insertion***

Un stage d'insertion, comprenant des périodes alternées de formation pratique et de formation théorique peut être proposé par l'ADEM aux jeunes demandeurs d'emploi inscrits depuis un mois au moins auprès des bureaux de placement de l'ADEM et n'ayant pas dépassé l'âge de 30 ans accomplis.

Le placement en stage d'insertion est réservé aux entreprises couvertes par une convention-cadre conclue soit avec l'ADEM, soit directement par l'entremise d'une organisation ou d'une chambre professionnelle d'employeurs.

Le placement en stage d'insertion prend fin soit en cas de placement dans un emploi approprié, soit auprès de la même entreprise, ou encore auprès d'une autre entreprise, ce, au plus tard après l'expiration d'une période d'occupation de douze mois.

### ***Optimisez votre candidature***

Conseil utiles pour la rédaction du CV, de la lettre de motivation et comment se présenter lors d'un entretien de recrutement

Vous avez trouvé une offre d'emploi qui vous convient et dis lors vous rendre indispensable à votre futur employeur de sorte qu'il ne voit pas d'alternative à votre personne. Voici dis lors quelques conseils pratiques pour la rédaction du CV, la rédaction de votre lettre de motivation et quelques règles à respecter lors des entretiens d'embauche. Ces informations vous sont fournies par des experts sur le terrain, des professionnels en manière de recrutement et de ressources humaines, Hamus & Hasias Human Resources Consulting S.A.

Il ne nous reste qu'à vous souhaiter Bonne Chance !

## 2

## Entrée dans la vie professionnelle

**Augmentez vos chances pour trouver un emploi en un minimum de temps**

**<< La science de la vie se rapproche davantage de l'art de la lutte que de l'art de la danse >>**

Les quelques recommandations et conseils que vous trouverez dans le présent chapitre s'appliquent bien entendu à la recherche d'un premier emploi, mais ils sont également utiles pour les candidatures que vous serez amené à poser éventuellement par la suite. Il nous paraît important d'insister sur le fait que, comme pour tout projet, vous devez respecter une stratégie spécifique pour votre recherche d'un emploi, que ce soit le premier ou que ce soit le 4<sup>e</sup>.

Cette stratégie doit couvrir les domaines suivants:

- La préparation du terrain
- Le bilan personnel
- Les sources d'information sur les offres d'emploi
- Le curriculum vitae (CV)
- La lettre de motivation
- L'entretien et les tests

Nous ne saurions vous garantir que vous allez trouver immédiatement un emploi même si vous suivez à la lettre les conseils et exemples détaillés par la suite, mais vous allez certainement vous créer un avantage contre ceux qui se lancent tête baissée dans la <<chasse aux jobs>>.

Remarque importante: Nous avons utilisé le masculin pour l'ensemble du texte. Bien entendu, le texte se lit tant au féminin qu'au masculin.

**Remarques préliminaires sur le marche de l'emploi**

Le marché de l'emploi a subi ces 2 dernières années les conséquences de la détérioration du climat économique général, détérioration dont les effets ne se sont pas arrêtés aux frontières du Grand-Duché de Luxembourg, comme cela a été souvent le cas par le passé dans pareilles situations.

*Goodyear a besoin de vous*

# Pour inventer le monde de demain

Quand on est leader mondial, l'innovation, la recherche, le développement c'est vital. Et c'est pour nous, une priorité absolue. Pour dépasser les besoins de nos clients, pour développer et intégrer des technologies toujours plus performantes et pour inventer des produits qui demain seront utilisés par le monde entier nous avons besoin d'esprits ingénieux et curieux de tout. Vous venez d'obtenir votre diplôme d'études supérieures et vous avez l'ambition de travailler pour un groupe international leader dans son domaine. Seriez-vous prêt à nous suivre avec enthousiasme dans cette quête du nouveau ?

Merci d'envoyer un dossier complet de candidature à :

Goodyear Luxembourg Tires S.A.  
Human Resources Division  
Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg  
Email: [recruitment@goodyear.lu](mailto:recruitment@goodyear.lu)  
Internet: [www.goodyear.com](http://www.goodyear.com)

**GOODYEAR**

## 2

## Entrée dans la vie professionnelle

Les offres d'emploi sont plus rares, les sociétés embauchent moins et lorsqu'elles embauchent elles le font de façon plus ciblée; les emplois sont moins stables, l'ouverture de l'Europe augmente la concurrence sur le marché de l'emploi.

Il y a tout simplement moins de postes offerts pour plus de candidats. Rassurez-vous, vous les récents et futurs diplômés, vous avez fait le bon choix il y a quelques années en prenant la décision d'entamer un cycle d'études supérieures. Vous vous êtes donné les meilleures cartes pour sortir vainqueur de cette compétition: en effet, de trouver un emploi intéressant et motivant est devenu un véritable combat, (une de plus, me direz-vous) contrairement au passé où il n'était pas rare d'être engagé par le premier employeur auquel on avait adressé sa candidature.

Dans le guide du futur diplômé 2002-2003, les diplômés en informatique ont été cités comme les chanceux qui allaient trouver facilement un emploi; or ce n'est plus le cas. Pour tous les postes, dans tous les secteurs et pour toutes les spécialisations, il faut bien se préparer et bien préparer son dossier.

Prenez également en considération que si l'ouverture de l'Europe a pour effet que le nombre de candidatures pour un poste au Luxembourg est en augmentation, elle permet également de trouver plus facilement un emploi dans un autre pays de l'Union européenne.

La connaissance des langues, l'expérience multiculturelle, l'ouverture d'esprit sont des atouts très demandés sur l'ensemble du marché de l'emploi européen, et vous, vous possédez ces atouts.

### ***La préparation du terrain***

Pour mettre toutes les chances de son côté, et avant de se lancer dans la recherche d'un emploi, il faut faire le point sur l'environnement et les acteurs du challenge.

# 2

## Entrée dans la vie professionnelle

L'environnement a évolué, tel que nous l'avons décrit plus haut, et demande davantage d'efforts et de combativité de la part des demandeurs d'emploi, que ce soit pour un premier emploi ou que ce soit pour un changement d'employeur après une ou plusieurs expériences professionnelles.

Prenez le temps de vous poser les questions suivantes et essayez d'y répondre :

- comment vous percevez-vous vous-même ?
- comment êtes-vous perçu par votre entourage ?
- qu'est-ce que la société peut faire et fait pour les demandeurs d'emploi ?
- quels sont les critères de réussite dans la vie active ?
- quels sont les critères de défaillance dans la vie active ?

Dans le bilan personnel, à établir dans le contexte de la présente stratégie, vous allez vous donner les réponses quant à vos capacités et compétences pour réussir de même que celles qui concernent les risques de perdre. Mais la connaissance des réponses aux questions d'ordre général et les conclusions que vous tirez de ces réponses sont absolument nécessaires pour la suite de votre stratégie.

C'est uniquement lorsque vous connaissez parfaitement vous-même, par votre propre analyse et par celle des autres et que vous êtes conscient des possibilités, des opportunités et des moyens offerts par la société, que vous serez à même de vous préparer et de composer un dossier valable et fiable.

Etudiez également l'autre principal (en dehors de vous-même) du challenge «Trouvez un emploi» c-à-d les employeurs.

Bien connaître les employeurs, en connaître les structures, les décideurs, le passé, l'évolution, le fonctionnement, la culture vous permettra de mieux cibler et d'adapter votre lettre de motivation et votre CV La plupart des employeurs tant soit peu importants ont aujourd'hui leur page Web, intégrant ces renseignements. Il est en

# Le Jeudi

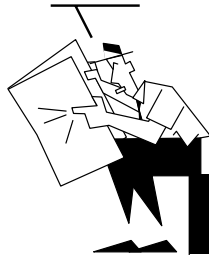
## Une longueur d'avance

**Le Jeudi**  
L'HEBDOMADAIRE LUXEMBOURGEOIS EN FRANÇAIS

Le leader incontesté de la presse  
francophone à Luxembourg.  
(36.400 lecteurs par semaine)

Service abonnement:  
44, rue du Canal  
L-4050 Esch/Alzette  
Tél.: 54 71 31-1  
Fax: 54 17 61

CEUX QUI NE LISENT  
PAS NE PEUVENT PAS  
LE SAVOIR !





# 2

## Entrée dans la vie professionnelle

outré facile de consulter les publications au Mémorial ou encore les bilans annuels déposés légalement.

### ***Le bilan personnel (et professionnel)***

En tant que futur ou jeune diplômé on n'a en général pas encore de vraies expériences professionnelles dont on peut se prévaloir, ce qui implique que le bilan personnel en devient que plus important. Vous avez des talents apparents et des talents cachés, vous avez effectué des stages, vous avez fait du sport ou vous avez un hobby, vous avez des rêves, vous avez des aspirations, vous avez du potentiel.

Tous ces traits et composantes de votre personnalité sont importants pour bien entamer et bien gérer votre avenir.

### ***D'où le pourquoi d'un bilan personnel.***

Vous voulez et devez vous **vendre** !

Le but d'un bilan personnel est de prendre conscience de vos points forts et de les mettre en valeur.

Un autre but du bilan consiste à faire ressortir vos talents qui dépassent vos connaissances acquises au cours des études. En général, un employeur ne veut pas seulement engager une personne pour remplir un poste vacant dans son service, il tien à engager des employés d'un certain potentiel, prêt à s'investir et à se développer.

Tout bilan est constitué d'un actif et un passif, c-à-d qu'au cours de l'établissement du bilan personnel, on détecte ses faiblesses. Connaissant ses faiblesses, on peut les éliminer ou du moins en amoindrir les effets négatifs, ce, soit en faisant un effort soi-même, soit en ayant recours à de l'aide externe.

# 2

## Entrée dans la vie professionnelle

Si vous pouvez vous baser sur une expérience professionnelle, celle-ci doit faire partie intégrale du bilan tant en ce qui concerne les éléments positifs que les éléments négatifs.

Se faire conseiller pour l'établissement du bilan personnel (et professionnel) par une société spécialisée dans le recrutement est certainement un investissement très rentable à court, à moyen et à long terme.

### ***Où trouver des informations sur les emplois vacants***

Les sources référant les offres d'emploi sont multiples aussi : nous vous conseillons de les consulter toutes pour arriver à couvrir l'ensemble du marché de l'emploi.

#### **a) les quotidiens**

Bien que l'on puisse trouver des offres d'emploi via des annonces publiées pratiquement tous les jours dans les quotidiens luxembourgeois, celles-ci se figurent dans l'édition du samedi. Telle il en est de même dans les pays comme l'Allemagne ou la Belgique, tandis qu'en France les éditions spéciales **emplois** sont plutôt en vente en début de semaine. Les quotidiens luxembourgeois ont tous un site Internet dans lequel sont figurés les postes annoncés dans les éditions **papier**.

Il faut retenir qu'on peut trouver à l'étranger des publications exclusivement réservées au marché de l'emploi avec des éditions ciblées sur l'une ou l'autre spécialité professionnelle.

#### **b) les sociétés de recrutement**

Pour des raisons diverses, comme la confidentialité, la spécificité de la fonction ou le niveau hiérarchique, certains employeurs confient le recrutement par recherche directe (*head-hunting*).

Il est de ce fait intéressant et utile d'avoir son profil et ses coordonnées dans la base de données de ces sociétés de recrutement.

# 2

## Entrée dans la vie professionnelle

### c) Internet

Les sociétés qui offrent des postes par site Internet ont passé comme les fleurs au printemps ces dernières années, mais la plupart a disparu très rapidement. Il en reste deux importantes en activité, pour ne citer que celles là: Monster et Stepstone

Si vous le désirez, vous pourrez, insérer votre CV standard, sur les sites en question, qui consulteront des recruteurs éventuels.

### d) l'ADEM

Comme la loi luxembourgeoise exige que tout employeur dépose une **déclaration de poste vacant** pour tout poste à pourvoir, l'Administration de l'emploi dispose en principe de toutes les informations sur les positions à remplir le marché national.

Être inscrit comme demandeur d'emploi à l'ADEM n'est plus considéré comme une assimilation aux chômeurs comme il y a quelques années.

La mentalité de la société a beaucoup évolué à ce sujet depuis que beaucoup de cadres ou d'autres travailleurs, hélas, sont passés au stade de demandeur d'emploi par la force des choses.

### ***Le curriculum vitae : préparation et rédaction***

Votre CV doit être considéré comme une image de marque et doit faire votre publicité.

Pour bien préparer son CV, il faut bien se connaître et pour bien se connaître, il faut faire son bilan personnel.

Comme nous l'avons dit en parlant plus en détail du bilan personnel, ce dernier prend en considération l'évolution de votre parcours et de votre personnalité, le tout orienté vers le futur.

Il s'articule autour de trois composantes:

## 2

## Entrée dans la vie professionnelle

- ce que vous savez faire
- ce que vous pouvez faire
- ce que vous voulez faire

La connaissance de soi, par l'intermédiaire du bilan individuel et de l'analyse du profil du poste à pourvoir, vous permettront d'avoir une idée plus claire pour la rédaction de votre CV et vous donneront des atouts supplémentaires pour l'entretien sur lequel votre candidature est censée déboucher.

Rester honnête avec soi-même et bien mettre en valeur les meilleurs aspects de votre personnalité représentent ces atouts indispensables pour votre future intégration dans la vie professionnelle.

### ***Préparation matérielle du CV***

Votre CV est un document dans lequel vous devez vous investir totalement.

Vous devez respecter certaines règles et étapes, sans jamais oublier que votre CV reflète votre personne et que vous vous devez vous y retrouver totalement.

#### ***Première étape : réunir et préparer les documents***

Réunissez et groupez tous les documents nécessaires à la rédaction:

- les diplômes et les certificats d'études
- les certificats de stages
- les lettres de référence
- vos notes sur votre bilan individuel
- les annonces des postes à pourvoir qui ont retenu votre attention
- une photo récente

Constituez-vous un dossier pour conserver les annonces (avec dates de parution et nom du support) auxquelles vous avez

# 2

## Entrée dans la vie professionnelle

répondu, les doubles des lettres que vous avez écrites et le nom du destinataire, les lettres reçues et toutes les informations concernant les entreprises qui vous intéressent.

### ***Deuxième étape : rédiger son CV***

Pour que votre CV devienne vraiment un outil efficace dans l'atteinte de votre premier objectif, c'est-à-dire d'obtention d'un entretien d'embauche, vous devrez considérer les deux parties essentielles qui le composent : la forme et le fond.



Envie de réussir?

[www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu)



**Institut de Formation** de la Chambre de Commerce

Fabricant de succès

## 2

## Entrée dans la vie professionnelle

**La forme****1. La présentation générale**

Votre CV doit être:

- clair, structuré et facile à lire
- sans fautes d'orthographe et sans répétitions
- rédigé sur une feuille blanche de bonne qualité au format A4
- aéré, avec des paragraphes bien séparés
- homogène : avec les mêmes marges, les mêmes blancs et les mêmes espaces
- sur un format facile à lire (ex. Microsoft Word)

Ne jamais envoyer un CV photocopié !

Si vous tenez à ce que votre CV arrive chez son destinataire dans un état parfait, agréable à lire, envoyez-le dans une enveloppe de même format que celui de la feuille utilisée.

**2. Le style**

- utilisez des phrases courtes et simples, mais évitez le style télégraphique
- modulez votre CV en fonction des types d'annonces retenues, tenant compte des objectifs et des profils demandés
- utilisez des phrases du type : j'ai fait, j'ai été responsable de..., j'ai été chargé de...
- expliquez les abréviations des institutions, exemple: C.E.P.L. (Chambre des Employés Privés Luxembourg)

**3. Photo**

- votre photo récente doit être agrafée ou collée en haut et à droite du CV
- mettez votre nom au verso de la photo
- investir dans une photo en couleur de bonne qualité
- faites attention à votre présentation: le classique (chemise et cravate) est toujours préférable
- ayez l'air confiant et même souriant sur la photo

Une bonne photo permettra au responsable du recrutement de se faire une première impression et de se souvenir de vous lors de l'entretien.

# 2

# Entrée dans la vie professionnelle

## 4. Le fond

Le fond de votre CV représente l'essentiel de vous-même en tant que postulant pour un emploi : il reprend votre cursus et vos objectifs.

***Le bon CV doit contenir quatre parties.***

### 1. Vos références personnelles:

- nom
- prénom
- adresse
- âge/date de naissance
- état civil
- téléphone/fax/e-mail

Evitez toute préférence politique ou religieuse !

### 2. Etudes et formations

- indiquez le niveau de vos études dans l'ordre chronologique
- précisez la date d'obtention des diplômes
- précisez les mentions
- indiquez les formations informatiques et les programmes informatiques que vous maîtrisez
- indiquez les langues que vous maîtrisez et leur niveau
- indiquez les séjours à l'étranger et leur durée

Essayez de montrer dans vos études une évolution précise et une orientation vers un objectif que vous vous êtes fixé.

### 3. Expériences professionnelles et stages

- indiquez dans l'ordre chronologique vos expériences professionnelles et les stages
- indiquez leur durée
- indiquez les noms des sociétés
- indiquez vos responsabilités, vos missions et vos tâches
- indiquez vos apports à la société par rapport aux objectifs fixés

## 2

## Entrée dans la vie professionnelle

Un étudiant qui a fait un stage intéressant et/ou en relation avec sa formation et ses objectifs, pendant les vacances ou après ses études, possède un atout supplémentaire !

#### 4. Loisirs et centres d'intérêts

- loisirs
- activités bénévoles
- sports favoris pratiqués
- activités culturelles

Sachez que, selon le profil du poste à pourvoir et à la culture d'entreprise, vos loisirs et vos points d'intérêt seront jugés dans un sens positif ou, au contraire, risqueront de se retourner contre vous. C'est à vous de trouver le juste équilibre.

Ci-dessous un exemple de curriculum vitae d'un jeune diplômé n'ayant pas encore d'expérience professionnelle :

#### Renseignements personnels

Nom, Prénom: BECKER Alex  
 Adresse: 8, rue des Près  
 L-0000 LINTGEN  
 Tél: 23.23.23.23./021 23 23 23  
 Date et lieu de naissance: 21.11.1977 à Belvaux  
 Nationalité: luxembourgeoise  
 Etat civil: célibataire  
 E-mail: becker.....@ mail.lu

#### Etudes et formation:

1984-1990: Ecole primaire à LINTGEN  
 1990-1993: Lycée Technique Mathias Adam, Pétange  
 1993-1997: Lycée des Garçons, Esch/Alzette,  
 détenteur du diplôme de fin d'études secondaires  
 1997-2001: Centre Universitaire de Luxembourg, détenteur du  
 Diplôme de Premier Cycle Universitaire (DPCU) en Sciences  
 Economiques et Gestion  
 2001-2003: Université de Bruxelles, détenteur de la Licence en  
 Sciences Economiques



# 2

## Entrée dans la vie professionnelle

### STAGES comme étudiant :

Septembre 1995: ADMINISTRATION COMMUNALE, LINTGEN  
Août 1997: BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT  
Août 1998, 2000, 2001: P&T,  
Août 1999: BANQUE INTERNATIONALE, LINTGEN  
Août 2002: ADMINISTRATION COMMUNALE, LINTGEN

### Langues :

allemand, anglais, français, italien: lu, parlé et écrit  
Luxembourgeois: lu et parlé

### Loisirs :

Lecture, football

### *La lettre de motivation*

Lorsque vous décidez de répondre à une annonce qui vous intéresse, votre dossier de candidature doit comprendre une lettre de motivation, votre CV et les copies des diplômes.

La lettre de motivation doit, comme son nom l'indique, témoigner de vos motivations, de vos objectifs personnels et professionnels ainsi que de votre détermination à réaliser tous les efforts nécessaires pour vous intégrer de la meilleure façon possible dans l'organisation que vous comptez rejoindre.

De la même façon que le CV, la lettre de motivation doit ressentir à l'employeur votre intérêt et votre volonté de faire partie de la société. Elle doit le motiver à vous voir !

Une bonne cohérence entre le CV, la lettre de motivation et l'annonce doit vous permettre d'obtenir enfin l'entretien tant convoité.

Pour changer une simple lettre de candidature en lettre de motivation efficace, il faut faire attention à soigner tant la forme que le fond.

## 2

## Entrée dans la vie professionnelle

**La forme :**

La lettre de motivation doit être :

- manuscrite (si c'est exigé par l'annonceur)
- rédigée sur une feuille blanche de bonne qualité au format A4
- adressée à la personne responsable du recrutement
- datée
- signée
- facile à lire et aérée
- brève mais complète (maximum 1 page)
- vos références personnelles ainsi que la référence de l'annonce doivent figurer bien en vue en haut de la lettre.

Le style doit être simple, sincère et convaincant.

**Le fond**

Structurez votre texte en trois parties:

**1) L'introduction**

- Présentez-vous
- Expliquez votre démarche en faisant référence à l'annonce parue
- Expliquez pourquoi vous êtes intéressé par le poste à pourvoir

**2) Le développement**

- Prenez les éléments de l'annonce et expliquez pourquoi vous vous sentez attiré par le poste à pourvoir
- Expliquez vos affinités avec ces éléments
- Expliquez la concordance de vos études, formations et expériences avec ces éléments
- Précisez ce que vous apportez en valeur ajoutée à l'entreprise grâce à vos études et expériences
- Précisez de quelle façon le poste à pourvoir coïncide avec vos objectifs personnels et professionnels

Adaptez et conformez vos propos le plus possible à l'annonce. (Pas question de faire copier/coller) !.

En règle générale, évitez les mots « problèmes », « difficultés », « peut-être » ou autres expressions à connotation défaitiste.

## 2

## Entrée dans la vie professionnelle

**3) La conclusion**

Votre conclusion doit aller droit au but : obtenir un entretien.

EX: « Je serais heureux de vous donner plus de détails au cours d'un prochain entretien ».

Ou

« Je me tiens à votre disposition pour un entretien qui me permettrait de vous fournir de plus amples explications ».

Comme pour la fin de chaque lettre, n'oubliez pas la formule de politesse.

EX: « Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur (ou Madame la Directrice) à l'assurance de ma considération distinguée ».

## → La Chambre de Commerce au service de l'économie et des étudiants → → → → →

La Chambre de Commerce est une institution de droit public, regroupant toutes les entreprises hormis l'agriculture et l'artisanat qui disposent, eux, de leur propre chambre professionnelle. Au Grand-Duché de Luxembourg, l'affiliation à la Chambre de Commerce est obligatoire pour toutes les personnes physiques ou morales exerçant une activité commerciale, financière ou industrielle.



La Chambre de Commerce est présidée par une assemblée plénière composée de 23 membres élus représentant 8 secteurs d'activités : commerce de gros, commerce de détail, métallurgie, banques, assurances, hôtellerie, cafetiers et restauration, petite et moyenne industrie. Comme les cotisations de ses membres constituent la ressource essentielle de la Chambre de Commerce, celle-

## 2

## Entrée dans la vie professionnelle

ci jouit de l'autonomie financière. Aujourd'hui, la Chambre de Commerce compte quelque 35.000 membres affiliés occupant plus de 200.000 personnes et représentant 80% du PIB. La Chambre de Commerce tire sa raison d'être d'un simple constat : toute création de richesse passe par les entreprises ! La Chambre de Commerce conçoit donc son rôle comme gardienne des intérêts des entreprises luxembourgeoises en accomplissant 4 missions essentielles.

La mission première de la Chambre de Commerce consiste à articuler et représenter l'intérêt économique général. À ce titre, la Chambre de Commerce fait la promotion d'une économie ouverte, dynamique et compétitive pour permettre aux entreprises de se développer sans contraintes.

En tant que porte-parole attiré et indépendant du marché et des acteurs qui la constituent, la Chambre de Commerce défend les intérêts des entreprises et soutient leur développement et leur expansion aux niveaux national, européen et international.

La mission de promotion des intérêts des entreprises passe également par l'intervention de la Chambre de Commerce dans la procédure législative. Le gouvernement a, dans ce cadre, l'obligation de demander l'avis de la Chambre de Commerce pour tout projet de loi ou de règlement grand-ducal concernant les secteurs d'activité représentés par la Chambre. Par ailleurs, la Chambre de Commerce a le droit de soumettre des propositions de loi au gouvernement qui devra les transmettre à la Chambre des Députés.

Enfin, la Chambre de Commerce se positionne aujourd'hui également et avant tout comme prestataire de services pour ses ressortissants et pour toute personne intéressée par l'exercice d'une activité commerciale, financière et industrielle au Luxembourg.

Les 4 départements qui composent la Chambre de Commerce offrent une très large panoplie de services en tous genres et dans tous les domaines.

# Mieux vous écouter, Mieux vous écouter, mieux vous guider ! ux vous guider



**ESPACE**  **ENTREPRISES**

Lieu de documentation, de conseil individuel et de service, l'Espace Entreprises met ses ressources humaines et informationnelles au service des entreprises, créateurs d'entreprises et des projets destinés à l'importation ou à l'exportation.

Que ce soit dans des domaines juridiques, administratifs, économiques, sociaux, dans le cadre d'une création, reprise ou transmission de société, la vocation et la mission de l'Espace Entreprises est de renseigner, orienter et assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, concourent au développement du tissu économique luxembourgeois.



millennium



Votre partenaire pour la réussite



## 2

## Entrée dans la vie professionnelle

Le département « Création et Développement des Entreprises » s'occupe de la promotion de l'esprit d'entreprise, propose un soutien actif aux projets de création d'entreprise et conseille les entreprises de façon individuelle en matière juridique et économique. Le département « Création et Développement des Entreprises » peut apporter des informations et des conseils utiles en matière commerciale, sociale et juridique. Le Département dispose en outre de larges compétences en droit d'établissement, droit du travail, droit civil, droit commercial, droit des sociétés, droit fiscal, concurrence déloyale, sécurité sociale, propriété intellectuelle, marchés publics, arbitrage, etc. Afin de mieux servir sa clientèle, la Chambre de Commerce a récemment mis en place un « Espace Entreprises » qui réunit en un seul endroit et dans un espace convivial toutes les informations, les conseils et les services relatifs à la création ou au développement de l'activité économique.

Le département « Economique » observe et analyse l'environnement économique en évaluant les actions politiques et l'environnement structurel par des enquêtes, études de compétitivité et études sectorielles. Il réalise également des analyses conjoncturelles en collaboration avec des instituts nationaux ou internationaux. Il est en outre chargé de promouvoir un cadre propice au développement économique en émettant des recommandations aux autorités publiques et soutient la promotion du Luxembourg comme terre d'investissement.

Le Département tient à la disposition des entreprises et du public des études de marché et des enquêtes portant sur des domaines économiques variés. Les analyses et enquêtes du département « Economique » sont publiées régulièrement dans le *Merkur*, le magazine d'information mensuel de la Chambre de Commerce.

Le département « International » de la Chambre de Commerce accompagne les entreprises sur les marchés étrangers. Ce soutien actif à la conquête de nouveaux marchés se présente sous différentes formes : missions de promotion économique, salons de coopération, visites accompagnées de foires internationales, mise à

# 2

## Entrée dans la vie professionnelle

disposition d'un stand collectif et journées d'opportunités d'affaires. Le département « International » met également à disposition des informations sur les marchés étrangers et encourage fortement la mise en relation d'entreprises nationales avec des entreprises étrangères.

Quatrième et dernier département, le département « Formation » encourage les entreprises à s'engager dans un processus continu d'amélioration des connaissances et des compétences de leurs ressources humaines.

Le département « Formation » conceptualise, développe et gère de nombreux projets de formation, qu'il s'agisse de formation initiale ou continue. Il surveille par ailleurs l'enseignement professionnel et organise l'apprentissage. Par la récente création de son propre Institut de formation, l'IFCC, la Chambre de Commerce entend doter ses activités de formation d'une nouvelle dynamique, accompagnée d'une visibilité accrue, tout en renforçant son rôle de prestataire de services dans le domaine du « *lifelong learning* », considéré à juste titre, comme force motrice pour le développement de la compétitivité des entreprises dans les années à venir. Le nouveau Centre de Formation de la Chambre de Commerce prête le cadre approprié pour un déroulement harmonieux et efficace des actions de formation dans un environnement exceptionnel et parfaitement adapté à la mise en œuvre d'une pédagogie active et à forte valeur ajoutée. Le programme détaillé des formations proposées par l'IFCC est disponible sous [www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu).

### Le saviez-vous ?

Deux ans seulement après l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg, le Roi Grand-Duc Guillaume II fit paraître le 1er octobre 1841 l'Arrêté instituant la Chambre de Commerce. Cette création était la première manifestation de l'autonomie d'un état appelé à la gestion de ses propres affaires. Les entrepreneurs se dotaient d'un organe pour défendre leurs intérêts. La Chambre de Commerce a été confirmée par la loi du 4 avril 1924 portant création des chambres professionnelles à base électorale qui l'a confor-

## 2

## Entrée dans la vie professionnelle

tée ainsi dans son rôle de défenseur de l'intérêt économique général.

### **Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg**

#### **Locaux**

7, Rue Alcide de Gasperi  
Luxembourg-Kirchberg

#### **Adresse Postale**

Chambre de Commerce,  
L-2981 Luxembourg  
Tél. : 42 39 39 – 1  
Fax : 43 83 26  
E-mail : [chamcom@cc.lu](mailto:chamcom@cc.lu)  
site Internet : [www.cc.lu](http://www.cc.lu)

## → L'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce → → → → →



L'Espace Entreprises est le centre d'accueil de la Chambre de Commerce du Luxembourg pour les futurs créateurs et repreneurs d'entreprises.

L'Espace Entreprises est d'abord un « one-stop-shop » convivial. Un personnel qualifié est à disposition des visiteurs pour leur fournir les informations les plus pertinentes dans le grand contexte de la création et de la reprise d'entreprises. Il en est ainsi des questions portant sur le choix du véhicule sociétaire, les qualifications éventuellement requises pour l'exercice d'une activité spécifique, l'affiliation auprès des assurances sociales ou encore les aides étatiques.



## 2

## Entrée dans la vie professionnelle

L'Espace Entreprises gère aussi un « *call-center* » pour les besoins ad hoc des créateurs et repreneurs qui ne peuvent ou ne veulent pas se déplacer. Sur demande, l'Espace Entreprises envoie des publications et toutes sortes de documentation dans le contexte de la création et du développement des entreprises.

L'Espace Entreprises est aussi l'opérateur de la bourse d'entreprises de la Chambre de Commerce. La bourse d'entreprises peut être consultée en ligne à partir de l'adresse <http://www.cc.lu/bourse.php>. Mais avant tout, l'Espace Entreprises rassemble et fournit en un seul point les renseignements sur les différentes démarches administratives à effectuer lors de la création d'une entreprise.

Ceci vaut en particulier pour l'autorisation d'établissement à demander auprès du ministère des Classes Moyennes.

L'Espace Entreprises aide à constituer le dossier et contrôle la procédure de demande d'autorisation.

Actuellement, la Chambre de Commerce poursuit sa politique de modernisation avec l'ouverture prochaine d'un Espace Entreprises qui aura fait peau neuve et qui accueillera dès lors aussi les services de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC).

## → Campagne

## « Trau Dech » → → → → →

La campagne « *Trau Dech* » a été lancée dans le cadre du Comité national pour la promotion de l'esprit d'entreprise qui regroupe les ministères concernés, les chambres et les fédérations professionnelles intéressées, la Mutualité d'aide aux Artisans et la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux commerçants et la SNCI. « *Trau Dech, maach dech selbststänneg* » cible le grand-public en général et les jeunes en particulier.



## 2

## Entrée dans la vie professionnelle

La campagne a pour objectif de stimuler d'une part le goût d'entreprendre et d'autre part d'augmenter l'attractivité de l'entrepreneuriat par la campagne dans les médias. La campagne « *Trau Dech* » utilise à cette fin plusieurs spots télévisés, cinématographiques et radio qui furent diffusés la première fois en octobre 2004. Par ailleurs, ces spots informent également sur les événements touchant à la création d'entreprise.

D'autre part, la campagne vise à soutenir les créateurs d'entreprise dans la phase de lancement. Le site [www.traudech.lu](http://www.traudech.lu) constitue un premier point d'accueil sur Internet dans le cadre de la campagne.

Il propose les premières informations nécessaires aux créateurs d'entreprise et les adresses utiles. Un formulaire de contact permet aux utilisateurs de poser des questions concrètes qui seront transmises aux départements ministériels ou aux chambres professionnelles compétents.

Le site est conçu de façon complémentaire au « Portail unique pour entreprises » ([www.entreprises.lu](http://www.entreprises.lu)).

# Certains repèrent les opportunités plus vite que d'autres.\*



Chez PricewaterhouseCoopers, nous pensons que la richesse d'un parcours professionnel passe par la qualité mais aussi par la diversité des expériences.

[www.aboutyou.lu](http://www.aboutyou.lu)

Que ce soit dans les domaines de l'audit, de la fiscalité ou du conseil, nous offrons aux jeunes diplômés l'opportunité de se former au métier de leur choix, de développer leurs compétences et d'évoluer dans une dynamique internationale riche de découvertes.

\*connectedthinking

PRICEWATERHOUSECOOPERS 

# Best of TIPTOP

LUXGSM

TIP TOP

## Une compil d'avantages

- > Des tarifs avantageux
- > Plus de 320 accords de roaming dans plus de 120 pays à travers le monde.
- > De nombreux moyens de rechargement : cartes, internet, bancomat, rechargement mensuel ou SMS...
- > Infos sur [www.ept.lu](http://www.ept.lu)

1<sup>ère</sup> carte prépayée du Luxembourg

P&T Division des Télécommunications • L - 2999 Luxembourg • Tél. : 8002 8004 • Fax : 8002 8005 • [www.ept.lu](http://www.ept.lu)

 P&T  
LUXEMBOURG

# 3

## Conseils pratiques

### → Remboursement des prêts → → → → →

Deux années après la fin ou l'arrêt des études, tous les montants sont regroupés en un prêt unique et le remboursement pourra commencer. Les phases se présentent de la manière suivante:

- phase de l'allocation de l'aide financière
- phase moratoire caractérisée par le fait qu'il n'y a ni allocation, ni remboursement (sur 2 ans)
- phase de remboursement (sur 10 ans)

Les intérêts échus sur les prêts sont payables semestriellement, c.-à-d. les 30 juin et 31 décembre de chaque année. Ces intérêts commencent à courir dès la mise à la disposition des prêts par l'institut de crédit.

Les variations des mensualités à rembourser dépendent:

- de la date valeur de l'engagement effectif des différents emprunts et
- de la date valeur du paiement effectif des différentes mensualités.

Sur avis de la commission consultative prévue par la loi modifiée du 22 juin 2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures, le ministère de la Culture de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le ministère des Finances peuvent, dans des cas graves et pour des raisons exceptionnelles, décider d'accorder des délais de remboursement du prêt, et ce sur présentation d'une demande écrite de la part du bénéficiaire du prêt.

Pour toute précision concernant les conditions de remboursement, les taux appliqués etc, adressez-vous à votre institut de crédit.

Pour de plus amples informations sur les délais de remboursement, adressez-vous au CEDIES.

# 3

## Conseils pratiques

### → Le Droit du Travail → → → → →

#### ***Le contrat de travail***

En droit luxembourgeois, les relations entre employeurs et travailleurs sont, en principe, individuelles. L'employeur est tenu de passer un contrat écrit avec chacun de ses salariés, et leurs droits et devoirs réciproques sont régis en premier lieu par les articles 1779 et suivants du Code Civil et le droit commun des obligations.

La loi du 24 mai 1989 ne prévoit que les droits et obligations minima des parties. Celles-ci peuvent donc, dans leur contrat individuel, se référer purement et simplement à ces dispositions ou prévoir des stipulations plus favorables au travailleur. Elles ne pourront jamais cependant y déroger en sa défaveur; une telle clause serait en effet nulle.

En principe, le contrat de travail est conclu à durée indéterminée; ce n'est que dans les cas prévus par la loi que l'on peut conclure un contrat à durée déterminée.

#### **A. Forme du contrat de travail**

Tous les contrats de travail doivent être constatés par écrit et comporter obligatoirement les mentions suivantes:

- identité des parties;
- la date du début de l'exécution du contrat de travail;
- le lieu de travail ou, le cas échéant, le principe que le travailleur sera occupé à divers endroits et plus particulièrement à l'étranger ainsi que le siège ou le domicile de l'employeur;
- la nature de l'emploi et, le cas échéant, la description des fonctions ou tâches assignées au salarié au moment de l'engagement et sans préjudice d'une nouvelle affectation ultérieure;
- la durée de travail journalière ou hebdomadaire normale du travailleur;
- l'horaire normal de travail;
- le salaire ou traitement de base et, le cas échéant, les compléments de salaire, ainsi que la périodicité de versement de la rémunération à laquelle le travailleur a droit;

# 3

## Conseils pratiques

- la durée de la période d'essai éventuellement prévue;
- les clauses dérogatoires ou complémentaires.

En l'absence des dispositions y afférent dans le contrat de travail, il y a lieu également d'ajouter une référence aux dispositions législatives, réglementaires, administratives ou statutaires ou aux conventions collectives régissant la durée ou les modalités de détermination du congé payé auquel le travailleur a droit et la durée ou les modalités de détermination des délais de préavis à observer par l'employeur et par le travailleur en cas de résiliation du contrat de travail.

Le cas échéant, il faut également prévoir une mention des conventions collectives régissant les conditions de travail des travailleurs.

L'obligation du contrat écrit vaut tant pour le contrat à durée indéterminée que pour le contrat à durée déterminée. Le contrat doit être constaté par écrit pour chaque salarié individuellement au plus tard au moment de l'entrée en service du salarié. Le contrat doit être fait en double exemplaire, le premier étant remis à l'employeur, le second étant remis au salarié.

A défaut d'écrit, le salarié peut établir l'existence et le contenu du contrat de travail par tous moyens de preuve quelle que soit la valeur du litige. La loi ne prévoit pas cette possibilité pour l'employeur, de sorte que celui-ci ne peut prouver l'existence et le contenu d'une relation de travail que par un écrit.

Lorsque l'une des parties refuse la signature d'un écrit, l'autre partie peut au plus tôt le troisième jour qui suit la demande de signature d'un écrit et dans les trente jours qui suivent l'entrée en service, résilier le contrat de travail sans préavis ni indemnités.

Le droit du travail luxembourgeois est applicable à tous travaux effectués sur le territoire luxembourgeois.

# 3

## Conseils pratiques

### **B. La convention collective**

La législation sur le contrat de travail ne constitue qu'un minimum de protection pour le travailleur et s'applique du reste à toutes les relations de travail soumises au droit luxembourgeois.

Or, chaque branche et chaque secteur, voire chaque entreprise possède ses particularités propres qui nécessitent une réglementation spécifique.

La loi du 30 juin 2004 permet ainsi de conclure une convention collective de travail qui se définit comme un contrat relatif aux relations et aux conditions de travail conclu entre, d'une part, une ou plusieurs organisations syndicales remplissant certaines conditions et, d'autre part, soit une ou plusieurs organisations professionnelles d'employeurs, soit une entreprise particulière, soit un groupe d'entreprises dont l'activité est de même nature, soit un ensemble d'entreprises de la même profession.

Ces conventions collectives peuvent être déclarées d'obligation générale pour l'ensemble des employeurs et des travailleurs de la profession ou du secteur pour lequel elles ont été conclues.

### **C. Le contrat de travail à durée déterminée**

La loi du 24 mai 1989 établit une hiérarchisation des contrats de travail en disposant qu'en principe le contrat de travail est conclu sans détermination de durée. Le contrat de travail à durée déterminée constitue l'exception et ne peut être conclu que dans la mesure où il répond aux conditions établies par la loi.

#### **1) Recours au contrat de travail à durée déterminée**

Le contrat à durée déterminée ne peut être conclu que pour l'exécution d'une tâche précise et non durable. Il ne peut avoir pour objet de pourvoir durablement à un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Le contrat à durée déterminée n'est donc possible qu'à titre exceptionnel pour répondre à des besoins de main-d'oeuvre ne découlant pas de l'activité permanente et habituelle de l'entreprise.



# 3

## Conseils pratiques

### 2) Forme du contrat à durée déterminée

Le contrat de travail à durée déterminée doit comporter les mentions obligatoires citées déjà ci-avant et les indications spécifiques suivantes:

- 1) lorsqu'il est conclu pour une durée précise, la date d'échéance du terme;
- 2) lorsqu'il ne comporte pas de date d'échéance du terme, la durée minimale pour laquelle il est conclu;
- 3) lorsqu'il est conclu pour le remplacement d'un salarié absent, le nom du salarié absent;
- 4) la durée de la période d'essai éventuellement prévue;
- 5) le cas échéant, une clause de renouvellement.

En outre, le contrat doit contenir une définition de son objet et une indication claire et précise qu'il s'agit d'un contrat à durée déterminée; à défaut, il est présumé conclu pour une durée indéterminée et la preuve contraire n'est pas admissible.

### 3) Cessation du contrat à durée déterminée

Le contrat à durée déterminée cesse de plein droit à l'échéance du terme. Sauf en cas de faute grave, le contrat de travail à durée déterminée ne peut être résilié avant l'échéance du terme.

### 4) Durée du contrat à durée déterminée

Le contrat à durée déterminée peut être renouvelé 2 fois au maximum, si le contrat initial ou un avenant ultérieur à ce contrat contiennent une clause de renouvellement. La durée maximale du contrat à durée déterminée est de 24 mois, renouvellements compris.

## D. La période d'essai

### 1) En général

Une période d'essai peut être prévue aussi bien dans le contrat de travail à durée déterminée que dans le contrat de travail à durée indéterminée. De façon générale, la période d'essai ne peut pas avoir une durée inférieure à deux semaines. La durée maximale

# 3

## Conseils pratiques

dépend du niveau de formation, respectivement de la rémunération du salarié.

2 semaines au minimum et 3 mois au maximum pour le salarié dont le niveau de formation professionnelle n'atteint pas celui du CATP; 2 semaines au minimum et 6 mois au maximum pour le salarié ayant le CATP ou un niveau de formation équivalent ou supérieur; 2 semaines au minimum et 12 mois au maximum pour le salarié dont le traitement mensuel brut de début est fixé à un montant approximatif (informez-vous !) égal ou supérieur à 536 EUR à l'indice 100. Pour la définition du traitement mensuel, les gratifications, les primes, ainsi que les accessoires et compléments de traitement peuvent être amputés à raison d'un douzième de leur valeur annuelle. La clause d'essai ne peut être renouvelée.

### **2) La résiliation de la période d'essai et les délais de préavis**

Il ne peut être mis fin unilatéralement au contrat à l'essai pendant la période d'essai minimale de deux semaines, sauf pour motif grave. Après l'écoulement des deux semaines, il peut être mis fin au contrat à l'essai par les deux parties.

La dénonciation doit se faire par lettre recommandée à la poste, respectivement par la signature apposée sur le double de la lettre de dénonciation. Un motif de la dénonciation ne doit pas être indiqué. Le délai de préavis s'établit à autant de jours que la durée de l'essai convenue au contrat comporte de semaines. Dans la mesure où la période d'essai ne peut être dénoncée pendant la période minimale de 2 semaines (sauf pour motif grave), on doit en déduire qu'on ne peut pas conclure de contrat à l'essai de 2 semaines sans que l'engagement à l'essai se transforme en contrat de travail définitif.

En pratique, le délai minimum d'une période d'essai sera de trois semaines. Lorsqu'il n'est pas mis fin au contrat à l'essai dans les conditions citées ci-dessus avant l'expiration de la période d'essai convenue par les parties, le contrat de travail est considéré comme étant conclu pour une durée indéterminée ou une durée déterminée, selon le cas, à partir du jour de l'entrée en service.

# 3

## Conseils pratiques

### **La résiliation du contrat de travail avec préavis.**

La résiliation avec préavis n'est possible que dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée.

L'employeur et le salarié ont le droit de résilier le contrat de travail, même contre la volonté de l'autre partie.

La législation du travail interdit la résiliation avec préavis pour certaines personnes. Il s'agit des femmes enceintes des salariés incapables de travailler pour maladie des représentants du personnel (délégation du personnel, comité mixte, conseil d'administration dans les sociétés anonymes)

#### **1. L'obligation de l'entretien préalable**

L'employeur qui occupe 150 salariés au moins et qui envisage de licencier un salarié doit, avant toute décision, convoquer l'intéressé à un entretien préalable. Il devra le faire par lettre recommandée, ou par écrit dûment certifié par un récépissé. La lettre ou l'écrit devra indiquer l'objet de la convocation ainsi que la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Au cas où le salarié dûment convoqué ne se présente pas, le licenciement peut être notifié: au plus tôt le jour qui suit celui fixé pour l'entretien préalable, et au plus tard 8 jours après le jour fixé pour cet entretien.

L'employeur informé de la maladie du salarié ou en possession du certificat médical n'est pas autorisé, même pour motif grave, à notifier la convocation à l'entretien préalable.

#### **2. Forme du licenciement et délais de préavis**

L'employeur qui décide de licencier doit, sous peine d'irrégularité pour vice de forme, notifier le licenciement par lettre recommandée. Toutefois, la signature apposée par le salarié sur le double de la lettre de licenciement vaut accusé de réception de la notification. Ceci vaut également pour le salarié qui désire résilier le contrat.

En cas de licenciement d'un salarié à l'initiative de l'employeur, le contrat de travail prend fin à l'expiration d'un délai de préavis qui, compte tenu de l'ancienneté de service du salarié (employé ou ouvrier), s'étend de 2 à 6 mois. En cas de résiliation du contrat par le salarié, les délais de préavis sont divisés par deux.

# 3

### **3. Motivation du licenciement avec préavis**

Dans un délai d'un mois à compter de la notification (date de la remise à la poste) du licenciement avec préavis, le salarié peut, par lettre recommandée, demander à l'employeur les motifs du licenciement. Au plus tard un mois après la notification d'une telle lettre recommandée du salarié, l'employeur doit énoncer avec précision par lettre recommandée le ou les motifs du licenciement, comme p.ex.:

- motifs liés à l'aptitude du salarié;
- motifs liés à la conduite du salarié;
- motifs fondés sur les nécessités du fonctionnement de l'entreprise, de l'établissement du service.

La précision de la motivation est donc essentielle.

Relevons à ce propos qu'en cas de contestation des motifs invoqués, l'employeur a la charge de prouver la matérialité et le caractère réel et sérieux des motifs énoncés.

### **4. L'indemnité compensatoire de préavis**

La partie (employeur ou salarié) qui résilie le contrat à durée indéterminée sans qu'il y ait fait ou faute grave justifiant une résiliation avec effet immédiat ou sans respecter les délais de préavis, doit payer à l'autre partie une indemnité compensatoire de préavis.

### **5. L'indemnité de départ**

Le salarié (employé ou ouvrier) qui est lié par un contrat à durée indéterminée et qui est licencié par l'employeur sans que ce dernier ne puisse faire valoir un fait ou une faute grave justifiant un licenciement avec effet immédiat, a droit à une indemnité de départ s'il peut justifier d'une ancienneté minimale de 5 années auprès du même employeur.

### **6. Dispense de travail**

Si le contrat de travail est résilié à l'initiative de l'employeur, celui-ci peut dispenser le salarié de l'exécution du travail pendant le délai de préavis. En cas de démission par le salarié, la dispense de travail

# 3

demandée par ce salarié et acceptée par l'employeur équivaut à une résiliation d'un commun accord du contrat de travail.

### ***La résiliation pour motif grave***

#### **1. Le principe**

Chacune des parties (employeur ou salarié) peut résilier le contrat de travail sans préavis (pour le contrat à durée indéterminée) ou avant l'expiration du terme (pour le contrat à durée déterminée), pour un ou pour plusieurs motifs graves procédant du fait ou de la faute de l'autre partie, avec dommages et intérêts à charge de la partie dont la faute a occasionné la résiliation immédiate.

L'employeur ne peut cependant pas licencier pour motifs graves le salarié qui est malade ou les salariés spécialement protégés par la législation sur les délégations du personnel et les comités mixtes (sauf, dans ce dernier cas, la procédure spéciale de la mise à pied).

En cas de licenciement pour motif grave, le salarié licencié ne peut pas faire valoir le droit à l'indemnité de départ.

#### **2. Le motif grave**

Constitue un motif grave, justifiant la résiliation immédiate, tout fait ou faute qui rend immédiatement et définitivement impossible le maintien des relations de travail.

Contrairement au régime caractérisant le licenciement avec préavis, l'employeur doit, en cas de licenciement pour motif grave, donner les motifs du licenciement immédiatement dans la lettre de licenciement. Il est évident que cette motivation doit également être la plus précise possible.

#### **3. Le délai pour invoquer une faute grave**

Le ou les faits susceptibles de justifier une résiliation pour motif grave ne pourront plus être invoqués par l'employeur ou par le salarié lorsque le ou les faits leur sont connus depuis plus d'un mois. Ce délai d'un mois n'est cependant pas applicable pour les faits qui ont donné lieu dans le mois à l'engagement de poursuites pénales

# 3

## Conseils pratiques

contre le salarié ou contre l'employeur. Ce délai d'un mois n'est pas non plus applicable lorsqu'une partie invoque un fait ou une faute antérieurs à l'appui d'un nouveau fait ou d'une nouvelle faute.

### ***La résiliation abusive du contrat de travail par l'employeur***

Ces règles s'appliquent tant pour la résiliation du contrat avec préavis que pour la résiliation pour faute grave.

#### **1. Le licenciement abusif**

Est abusif et constitue un acte socialement et économiquement anormal, le licenciement qui est contraire à la loi et/ou qui n'est pas fondé sur des motifs réels et sérieux, liés à l'aptitude ou à la conduite du salarié ou fondé sur les nécessités du fonctionnement de l'entreprise, de l'établissement ou du service. Le caractère abusif du licenciement a comme conséquence que l'employeur est dans l'obligation de payer au salarié des dommages et intérêts dont le montant est à fixer par le juge.

#### **2. La charge de la preuve**

Au cas où les motifs invoqués par l'employeur à l'appui d'un licenciement sont contestés par le salarié, l'employeur a la charge de prouver tant la matérialité que le caractère réel et sérieux des motifs invoqués. L'employeur peut en cours de procès apporter des précisions complémentaires par rapport aux motifs énoncés dans la lettre de licenciement; il ne peut cependant en aucun cas s'agir de motifs nouveaux.

### ***Protection du salarié contre le licenciement***

Le droit de résilier le contrat de travail (avec préavis ou pour faute grave) est suspendu dans plusieurs situations.

#### **1. Protection du salarié en cas d'incapacité de travail**

Le salarié incapable de travailler pour cause de maladie ou d'accident est obligé, le jour même de l'empêchement, d'en informer personnellement ou par personne interposée l'employeur ou son

# 3

## Conseils pratiques

représentant de. Cette information peut être orale ou écrite; elle peut être effectuée par télégramme, télex ou télécopieur. Le troisième jour de son absence au plus tard, le salarié est obligé de soumettre à l'employeur un certificat établi par un médecin et attestant de son incapacité de travail et sa durée prévisible.

L'employeur qui a été averti dans la forme et les délais prévus ci-dessus, ou qui a été mis en possession du certificat médical dans la forme et les délais prévus ci-dessus, n'est pas autorisé à notifier au salarié la résiliation de son contrat de travail, ou, le cas échéant, la convocation à l'entretien préalable. Le droit de l'employeur de licencier est suspendu, même en cas de licenciement pour motifs graves, et même si les faits ou fautes graves sont antérieurs à l'incapacité de travail du salarié.

L'interdiction pour l'employeur de résilier le contrat s'étend, pour les ouvriers et les employés privés, sur une période de vingt-six semaines au plus, à partir du jour de la survenance de l'incapacité de travail.

Au cours de cette période, l'employé privé a droit au maintien intégral de son traitement et des autres avantages résultant de son contrat de travail.

L'employeur recouvre son droit de licencier si, à l'expiration du troisième jour d'absence du salarié, il n'est pas en possession du certificat médical requis. Le contrat de travail du salarié (employé ou ouvrier) peut être résilié par l'employeur après l'expiration des périodes visées ci-dessus, c'est-à-dire après l'expiration d'une période de vingt-six semaines à partir du jour de la survenance de l'incapacité de travail.

### **2. Protection de la maternité**

Il est interdit à l'employeur de notifier la rupture de la relation de travail d'une salariée lorsqu'elle est en état de grossesse dûment constaté et pendant une période de douze semaines suivant l'accouchement.

# 3

## Conseils pratiques

Toutefois, les dispositions relatives à l'interdiction de licenciement ne font pas obstacle à l'échéance du contrat de travail à durée déterminée ou à la résiliation du contrat pour motif grave procédant du fait ou de la faute de la salariée.

### 3. Protection des délégués du personnel

Pendant la durée de leur mandat, les membres titulaires et suppléants des différentes délégations du personnel ne peuvent être licenciés. Le licenciement notifié par l'employeur à un délégué doit être considéré comme nul et non avenue (sauf la procédure spéciale de la « mise à pied »).

Cette protection s'étend aux anciens membres des délégations du personnel pendant les six premiers mois qui suivent l'expiration de leur mandat ainsi qu'aux candidats aux fonctions de membre de la délégation dès la présentation des candidatures et pendant une durée de trois mois.

© Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg  
Extraits de l'exposé « Droit du Travail »

Ces extraits ne se veulent en aucun cas complets, et ne pourront servir en tant que justification quelconque.

## → Le futur diplômé et ses assurances → → → → →

L'installation dans la vie est une affaire sérieuse qui nécessite une bonne préparation. Très souvent, le jeune diplômé fait déjà longtemps à l'avance des projets, des sondages et des analyses pour démarrer sans problèmes majeurs dans la vie active. Dans ce contexte, il faut souligner que le volet « sécurité » n'est en aucun cas à négliger. Le volet « assurances » est trop souvent considéré comme le moindre mal qui se régularise en un seul tour de main.



# 3

## Conseils pratiques

Pourtant, il ne faut point sous-estimer l'importance de ce domaine très spécifique. Une mauvaise décision peut grever tout l'avenir d'une lourde hypothèque: s'assurer c'est bien, mais bien s'assurer c'est mieux!

### **A quoi faut-il penser?**

La mobilité est un des grands thèmes de notre temps. Une vie sans voiture est inimaginable. Jetons donc un regard sur les risques qui sont étroitement liés à l'automobile.

#### **L'ASSURANCE AUTO comprend différents volets:**

1) La Responsabilité Civile Automoteur est l'assurance obligatoire exigée par le législateur. Elle couvre la responsabilité de l'assuré en cas de dommages corporels et matériels causés à des tiers par le véhicule assuré. La garantie est illimitée en ce qui concerne les dommages corporels et matériels. Cependant elle est limitée en ce qui concerne les dégâts matériels provoqués par incendie, jet de flammes ou explosion.

2) L'Assurance Tous Risques communément appelée « Casco ». Ce volet permet d'assurer les risques : Incendie, vol, bris de glaces et dégâts au véhicule. Les raisons pour protéger une nouvelle voiture par une assurance « Casco » sont multiples. En voici quelques-unes:

- l'assurance « Casco » rembourse immédiatement l'assuré des dommages encourus : en effet l'assuré doit souvent attendre des mois pour toucher l'indemnité d'un dégât total ou même partiel en cas de responsabilité contestée
- les accidents subis à l'étranger entraînent des délais de règlement extrêmement longs et énervants
- un accident relevant, ne donne jamais droit à une indemnisation de la part du tiers
- le crédit accordé par la banque ou tout autre institut financier nécessite une garantie optimale.

De nos jours, l'assurance « Casco » est la protection sur mesure pour tout un chacun désireux d'assurer son capital mobile.

# 3

## Conseils pratiques

3) La Protection Juridique couvre le recours contre les tiers responsables, de même que les frais et honoraires déployés pour assurer la défense en cas de poursuites.

A ces trois volets, tous différents et indépendants l'un de l'autre, il convient d' en ajouter un quatrième qui non moins important: la garantie pour le chauffeur, qui n'est jamais couvert par son assurance Responsabilité Civile Auto, mais qui reste toujours le moins protégé.

Il faut donc agir! Certains assureurs, parfaitement conscients de ce problème, proposent une garantie spécifique pour les conducteurs qui indemnise, indépendamment des responsabilités encourues et selon les règles habituelles de droit commun luxembourgeois, le décès et les lésions corporelles d'un accident de le circulation. Très souvent, une assurance Accidents est également proposée dans pareils cas.

En choisissant une ASSURANCE ACCIDENTS EN GENERAL, on dispose d'une garantie 24 heures sur 24 qui s'étend aussi bien aux accidents survenant lors de l'exercice d'une profession déclarée qu'à ceux qui se produisent au cours de la vie privée.

L'assurance « Accidents » a pour objet de garantir le paiement d'indemnités lorsque l'assuré est victime d'un dommage corporel causé par un accident. Elle prévoit les prestations suivantes:

- paiement d'un capital en cas de décès,
- paiement d'un capital en cas d'invalidité permanente,
- paiement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail temporaire,
- paiement d'une indemnité journalière, à partir du 1<sup>er</sup> jour, en cas d'hospitalisation,
- remboursement des frais médicaux.

Même si toutes ces garanties ne sont pas toujours indispensables pour le jeune diplômé, il faut relever l'importance de la garantie « Invalidité permanente » dans le cadre de l'Assurance Accident.

**Are you  
destined for  
greater things?**

**KPMG**

At KPMG, we recognize and reward exceptional performance. We seek experienced individuals capable of delivering a wide range of value added assurance, advisory and tax services to our clients around the world. At KPMG you can redirect your career towards growth and opportunity. A career with KPMG is based on the mutual benefit: you bring to us your talents, intelligence and motivation to succeed and KPMG will provide the professional training, experience and opportunities to help you realize your career aspirations.

For more information please refer to [www.kpmg.lu](http://www.kpmg.lu) or [www.monster.lu](http://www.monster.lu) for detailed job profiles and entry requirements.

[www.kpmg.lu](http://www.kpmg.lu)

# 3

## Conseils pratiques

Nouveau venu dans sa profession, sans réserves matérielles, dépourvu d'assurance « handicap », il nécessite des fonds pour entamer sa rééducation respectivement donner une nouvelle orientation à sa vie privée et professionnelle. Et il n'est pas nécessaire de relever que de tels centres de formation et de réadaptation, se trouvant pour la plupart du temps à l'étranger, entraînent des coûts importants.

Une Assurance « Accidents » avec la garantie « Invalidité » n'est donc pas une dépense considérée, mais constitue un minimum indispensable de « sécurité » pour le nouveau salarié qui se trouve au seuil d'une carrière professionnelle promettante. On peut suggérer à ceux qui optent aussi pour une garantie « décès » de fixer les sommes assurées suivant la règle de base suivante:

Capital Décès = 1 x la somme des traitements mensuels sur une année

Capital Invalidité = 3 x la somme des traitements mensuels sur une année

Au fil des années, cette garantie « accidents » doit absolument être complétée par une assurance-vie, respectivement une garantie « décès », une assurance maladie et une rente d'invalidité. Aussi faut-il relever que les besoins de santé et de sécurité financière de chacun augmentent proportionnellement à l'accroissement du niveau de vie.

Il est vrai aussi que notre système de sécurité sociale n'aura plus les moyens de parfaire davantage le tissu social. La baisse démographiques, la hausse de l'espérance de vie en sont les principales causes. Sans vouloir remettre en question l'acquis de notre système de sécurité sociale, nous sommes tous conscients de ses limites. Nous réalisons chaque jour que nous ne pouvons pas tout attendre de l'Etat-Providence.

Face à cette situation, il faut agir et prendre en main l'organisation de sa propre sécurité et se constituer – avec l'assureur de son choix – un complément de retraite confortable. Le jeune diplômé doit également penser à assurer sa vie privée et ses biens personnels.

# 3

## Conseils pratiques

### **Deux assurances sont vivement à conseiller :**

la Responsabilité Civile Vie Privée et la Globale Habitation.

Par « responsabilité civile » on comprend l'obligation d'indemniser les dommages causés à des tiers par des agissements fautifs:

– en cas d'une faute ou négligence propre, les dispositions généralement applicables sont contenues dans les articles 1382 et 1383 du Code Civil :

Art. 1382: « Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer »

Art. 1383: « Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence ».

– en cas de responsabilité pour le fait de tiers ou pour les choses que l'on a sous sa garde, les dispositions générales sont contenues dans les articles 1384, 1385 et 1386 du Code Civil.

Art. 1384: « On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde. Le père et la mère, exerçant le droit de garde, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux (L. 6 février 1975). Les maîtres et les commettants du dommage causé par leurs domestiques et préposés dans les fonctions auxquelles ils les ont employés. Les instituteurs et les artisans, du dommage causé par leurs élèves et apprentis, pendant le temps qu'ils sont sous leur surveillance. La responsabilité ci-dessus a lieu, moins que les père et mère, instituteurs et artisans, ne prouvent qu'ils n'ont pu empêcher le fait qui donne lieu à cette responsabilité ».

Art. 1385: « Le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'ani-

# 3

## Conseils pratiques

mal a causé, soit que l'animal fut sous sa garde, soit qu'il fut égaré ou échappé ».

Art. 1386: « Le propriétaire d'un bâtiment est responsable du dommage causé par sa ruine, lorsqu'elle est arrivée par une suite du défaut d'entretien ou par le vice de sa construction ».

L'Assurance « Responsabilité Civile Vie Privée » couvre le preneur d'assurance en tant que personne privée, piéton, cycliste, sportif, chef de famille, habitant de maison, détenteur ou gardien d'animaux domestiques, propriétaire ou usager d'armes, propriétaire ou usager d'appareils de ménage et de jardinage. Sont assurées gratuitement toutes les personnes non mariées, qui, n'ayant pas de foyer ou logement propre, vivent de manière habituelle en communauté domestique avec le preneur d'assurance.

Les enfants âgés de moins de 30 ans résidant passagèrement ailleurs en leur qualité d'apprenti, d'élève ou d'étudiant sont considérés néanmoins comme vivant en communauté domestique avec le preneur d'assurance et donc assurés gratuitement.

L'Assurance Globale est la solution fiable pour garantir les risques Incendie, dégâts de eaux, vol, bris des glaces et tempête. Aujourd'hui les locataires et/ou propriétaires doivent absolument penser à une garantie moderne qui couvre leur maison d'habitation ou leur appartement. Un maximum de garanties est accordé dans des formules du genre « Globale Habitation » qui ne se limitent pas aux risques traditionnels.

Aujourd'hui, votre contrat « Globale Habitation » peut parfaitement prévoir une couverture en cas de vandalisme, terrorisme ou sabotage.

Les frais de remise en état des plantations, la décongélation accidentelle des provisions de ménage, l'écoulement du mazout hors de citernes et d'installations de chauffage ou encore les dommages causés par la pression de la neige ou de la glace ne posent plus de problème d'acceptation pour un assureur de taille. L'assuré

# 3

## Conseils pratiques

bénéficie automatiquement et sans surprime de nombreuses garanties accessoires, tels le recours des tiers, le chômage immobilier, les frais de déblais, les honoraires d'experts, les pertes indirectes, les frais de recherche des fuites, les frais de clôture et d'obturation et les dégâts causés aux soubassements et supports des vitrages. Un autre grand avantage d'une « Globale Habitation » est le fait que l'assuré peut, en cas de sinistre, choisir lui-même l'ordre d'épuiement pour les risques accessoires.

Pour l'assurance des effets et biens personnels, il ne faut pas oublier de faire des photos, des expertises ou estimations pour les antiquités, les objets d'art, les fourrures, les bijoux et autres objets spéciaux. En cas de sinistre, ces pièces faciliteront le travail et la procédure d'indemnisation, tant aux autorités qu'à l'assureur.

Aussi ne faut-il pas omettre de vérifier et d'ajuster régulièrement les sommes assurées du contrat, car au fil des années, on s'est réalisé le décor de ses rêves. L'une ou l'autre antiquité ou un petit meuble luxueux enrichissent votre intérieur. Des tapis et des tableaux complètent votre ameublement qui se transforme en un intérieur de choix.

Certes, on peut recourir à la clause d'indexation qui est prévue dans le contrat, mais cette indexation reflète seulement l'évolution des prix et ne tient pas compte de la plus-value qu'on apporte à son habitation et son contenu. Cette plus-value entraîne nécessairement une révision régulière des sommes assurées.

Ces quelques conseils sont seulement des facettes infimes d'un programme complet de sécurité matérielle, mais ils sont à considérer comme un programme de base qui peut être élargi sur mesure suivant les nécessités et les besoins précis de tout un chacun.

### ***Une personne de contact est indispensable!***

Toutefois, il est indispensable d'avoir un interlocuteur personnel qui fasse le lien entre assuré et assureur. Même si des termes-clés

# 3

## Conseils pratiques

comme « vente directe » ou « télémarketing » sont mis en avant pour réduire les frais auxquels les assureurs doivent faire face, rien ne remplace l'agent d'assurances traditionnel qui risque de perdre quelque peu sa place d'élément pivot dans la philosophie moderne du monde des assurances. Il peut sans doute être bon vendeur, mais il est avant tout un conseiller fiable au service de son client.

Vous pouvez le joindre votre agent personnel à tout moment, même les week-ends et les jours fériés. Il connaît vos besoins spécifiques en matière de sécurité et cherche la meilleure solution pour vous donner entière satisfaction.

Une autre de ses missions consiste à vous assister en cas d'accident. Généralement, l'agent garde son calme et analyse clairement la situation. Il recueille tous les renseignements indispensables pour dresser un constat objectif et une déclaration claire. Et même au cours de la procédure de règlement, l'agent reste votre interlocuteur de choix.

Il suit votre dossier avec compétence et persévérance pour que vous soyez indemnisé rapidement et dans les meilleures conditions. Très souvent, les relations entre assuré et agent évoluent au fil des années de sorte que les liens deviennent plus de nature amicale que commerciale. Et il est superflu de souligner que même en matière d'assurances, un conseil amical vaut une fortune!

### ***Assurances sociales***

Pour ceux qui trouvent un emploi dès leur retour au Luxembourg, la situation ne pose aucune difficulté: c'est l'employeur qui se charge des modalités administratives.

Il est conseillé aux étudiants moins chanceux de faire une « co-assurance ». Pour cela, il suffit de remplir une demande d'obtention de coassurance auprès de la caisse de maladie de leurs parents. Il peut y avoir des différences entre les caisses de maladie, mais en



# 3

## Conseils pratiques

général, aucun document n'est requis. Cette co-assurance restera valable jusqu'à l'âge de 30 ans. Puisque cette co-assurance est gratuite, il est conseillé d'entamer les démarches nécessaires dès votre retour d'emploi au pays, surtout si vous n'avez pas en vue.

Si vous atteignez l'âge de 30 ans sans avoir décroché d'emploi, vous devez vous assurer à vos propres frais. Cette « assurance volontaire » est calculée en fonction du revenu minimum et coûte actuellement environ 50 € /mois.

# Garage Jean Wagner S.A.



Votre partenaire Mercedes-Benz au Nord du pays  
Vente et service après-vente véhicules particuliers et utilitaires lourds et légers  
Ouvert du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00, le samedi de 9h00 à 17h00



Mercedes-Benz

---

[www.mercedes-benz.lu](http://www.mercedes-benz.lu)

Garage Jean Wagner S.A.  
17, rue de l'Industrie L-9250 Diekirch  
Tél.: 80 23 23 -1

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

### → Droit → → → → →

Des études de droit impliquent l'accomplissement d'une multitude de démarches administratives par le futur juriste. Ce parcours du combattant, peut être achevé sans trop de difficultés avec un peu de bon sens, de bonne volonté et beaucoup d'endurance tout comme de patience.

Nous avons cherché à résumer en quelques lignes les étapes et procédures administratives les plus importantes. Ce descriptif n'entend nullement être exhaustif et est vivement recommandé à tout étudiant en droit désireux de s'établir au Luxembourg et d'exercer la profession d'avocat. Pour cela, prière de s'adresser à l'Université du Luxembourg, Faculté de Droit, d'Economie et de Finance, formations juridiques complémentaires, secrétariat des cours complémentaires en Droit luxembourgeois (CCDL).

### ***I. Homologation des diplômes***

Tout détenteur d'un diplôme étranger de fin d'études universitaires en droit se destinant à une carrière au barreau luxembourgeois est tenu de demander l'homologation de son diplôme. Cette procédure d'homologation, qui peut prendre un certain temps, est relativement simple. Il suffit de présenter une demande écrite au ministère responsable de l'enseignement supérieur. Il s'agit pour le moment du ministère suivant:

Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche  
c/o LAURES Josiane  
20, Montée de la Pétrusse  
L-2912 Luxembourg  
Tél.: 478 5135

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

La demande en homologation doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes:

- acte de naissance ;
- curriculum vitae précis et sincère ;
- diplôme(s) de fin d'études secondaires ;
- diplômes intermédiaires ;
- relevé des notes et matières des études universitaires ;
- diplôme final à homologuer.

Toutes les pièces officielles sont à produire sous forme d'une copie certifiée conforme à l'original.

La procédure d'homologation est sanctionnée par la délivrance, d'un arrêté ministériel, à l'intéressé(e). L'Arrêté d'homologation vise à reconnaître le diplôme étranger et lui confère toute sa force et valeur au Grand-Duché de Luxembourg. La procédure d'homologation est gratuite. Il est recommandé de faire homologuer un diplôme final en droit dès sa réception.

### ***II. Demande d'inscription aux cours complémentaires en Droit luxembourgeois***

Pour être admis aux cours complémentaires en Droit luxembourgeois (règlement grand-ducal du 21 janvier 1978 portant sur l'organisation du stage judiciaire et réglementant l'accès au notariat), il faut avoir obtenu l'homologation du diplôme étranger final et la transcription de cette homologation. Aussi, une demande avec toutes les pièces est à soumettre au ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en vue de l'homologation du diplôme étranger final (voir ci-dessus).

La présence aux cours est obligatoire dans chacune des 20 matières enseignées. Les langues de l'épreuve sont le français et l'allemand excepté la terminologie juridique anglaise (en langue anglaise). Il s'ensuit que la connaissance de ces trois langues est indispensable.

## 4

Quelques carrières  
sous la loupe

Les cours sont sanctionnés par un certificat de formation complémentaire en Droit luxembourgeois qui est délivré par le Recteur de l'Université du Luxembourg après avoir été signé par le ministre de la Justice. Quant à l'octroi de ce certificat, il est tenu compte tant de l'assiduité aux cours que des résultats obtenus dans les exercices et épreuves imposés par les chargés de cours.

Les cours commencent le 1er octobre de l'année en cours et se terminent le 15 avril de l'année suivante.

Pour accéder à l'un des barreaux des avocats au Grand-Duché de Luxembourg, la connaissance de la langue luxembourgeoise constitue une condition supplémentaire (à côté de l'obtention du certificat de formation complémentaire en Droit luxembourgeois et de la présentation d'un maître de stage) pour être admis à la prestation de serment afférente.

Les demandes d'inscription aux cours complémentaires en Droit luxembourgeois peuvent être téléchargés sur le site Internet de l'Université du Luxembourg, [www.uni.lu](http://www.uni.lu).

Le secrétariat des Cours complémentaires en Droit luxembourgeois est ouvert tous les jours de 8.30 heures à 11.30 heures.

Université du Luxembourg  
Faculté de Droit, d'Economie et de Finance  
Formations juridiques complémentaires  
Secrétariat " CCDL " Bureau BC 1.13  
162 A, avenue de la Faiënerie  
L-1511 Luxembourg  
Tél. : 46 66 44 – 250  
Fax : 46 66 44 – 251

Les formulaires dûment remplis doivent être accompagnés de deux photos récentes, d'un document officiel confirmant le numéro CCP établi au nom du sollicitant auprès des P&T. du Grand-Duché de Luxembourg, d'une attestation de dépôt du dossier

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

auprès du service des homologations ou bien d'une copie de l'Arrêté d'homologation délivré par le ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il n'y a, pour le moment, pas encore de frais d'inscription. Il est vivement recommandé d'engager ces démarches le plutôt possible afin de s'assurer de l'inscription en temps utile aux cours complémentaires.

Une fois les cours complémentaires en droit luxembourgeois achevés, les chemins des étudiants en droit se séparent en fonction de la profession choisie. Les juristes désireux de poursuivre une carrière dans un cabinet d'avocats devront accomplir un stage judiciaire au sein d'une étude d'avocats au Luxembourg.

Les étudiants ayant opté pour la profession de magistrat, quant à eux, devront suivre une formation adéquate et un stage afférent auprès des tribunaux luxembourgeois après l'accomplissement du stage judiciaire.

### ***III. Stage judiciaire***

Le stage judiciaire est assujéti par le règlement grand-ducal du 21 janvier 1978 portant sur l'organisation du stage judiciaire et réglementant l'accès au notariat tel que modifié par la suite.

Le stage judiciaire est organisé à Luxembourg sous la direction d'une commission désignée par le ministre de la Justice; la Commission du stage exerce une surveillance générale sur les stagiaires.

Pour être admis au stage, il faut notamment présenter le certificat de formation complémentaire prévu par les articles 5 et 8 du règlement sus-visé.

Depuis l'entrée en vigueur, le 20 décembre 2002, de la loi du 13 novembre 2002 portant sur la transposition en droit luxembourgeois de la Directive 98/5/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un Etat membre autre que celui où la qualification a été acquise et portant sur :

## 4

Quelques carrières  
sous la loupe

1. modification de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat et
2. modification de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation, la maîtrise du luxembourgeois, du français et de l'allemand comme condition à l'inscription au tableau d'un des Ordres des Avocats au Grand-Duché de Luxembourg.

L'admission au stage auprès d'un des deux Barreaux du Grand-Duché de Luxembourg a lieu en vertu d'une décision du Conseil de l'Ordre. Le stage s'étend sur une durée de 2 ans. Il doit s'effectuer obligatoirement dans l'étude d'un avocat à la Cour inscrit auprès d'un des Barreaux du Luxembourg.

Lors de son admission au barreau, chaque stagiaire se voit remettre, un carnet de stage dans lequel figurent les prestations ou devoirs professionnels à exécuter au moins durant les 2 années de stage pratique, le tout sous le contrôle du patron de stage, du Bâtonnier et de la Commission du stage judiciaire.

Les articles 16 et 17 du Règlement grand-ducal du 21 janvier 1978 ayant été abrogés par le Règlement grand-ducal du 8 avril 1999, aucune équivalence de stage (pour des études de droit complémentaires ou des formations spécialisées) ou affectation temporaire à un service administratif gouvernemental n'est possible.

A la suite de la modification de la loi du 6 décembre 1991 sur les attachés de justice, par la loi du 31 mai 1999, aucune nomination en tant qu'attaché de justice n'est plus possible durant le stage judiciaire. La carrière d'attaché de justice, respectivement de magistrat, est ouverte en principe aux avocats-stagiaires ayant réussi l'examen de fin de stage judiciaire (après 2 ans de stage).

#### ***IV. Examen de fin de stage:***

Le stage est sanctionné par un examen de fin de stage. La session ordinaire a lieu dans la première moitié de l'année et la session extraordinaire dans la seconde.

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

Les candidats aux cours complémentaires qui réussissent les cours lors de la 1<sup>ère</sup> session sont admis au Barreau à partir de mai et termineront en principe leur stage 2 ans plus tard en mai et seront admissibles à la session ordinaire de l'examen de fin de stage judiciaire (juin-juillet), sous réserve de l'assiduité et de l'accomplissement des devoirs du stage judiciaire.

Les candidats aux cours complémentaires qui ne réussissent qu'à la 2<sup>e</sup> session des cours complémentaires et qui sont admis au Barreau en juillet termineront leur stage 2 ans plus tard en juillet et seront admissibles à la session extraordinaire de l'examen de fin de stage judiciaire (octobre-novembre).

### ***V. Suspension du stage:***

Tout avocat-stagiaire peut suspendre le stage judiciaire ou notarial pendant un délai ne dépassant pas 3 ans. La suspension entraîne l'omission du tableau pendant toute sa durée. La demande de suspension du stage judiciaire est à adresser au Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau auprès duquel le stagiaire est inscrit, en vertu de l'article 10 de la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat. Une copie de la décision du Conseil de l'Ordre accordant la suspension est à verser à la Commission du stage judiciaire.

### ***VI. Le stage notarial***

Les stagiaires de nationalité luxembourgeoise peuvent effectuer durant la première année de stage un stage notarial dans l'étude d'un notaire, ce, à condition d'avoir obtenu le certificat des cours complémentaires à la première session des examens.

Le stage notarial commence le 1<sup>er</sup> mai de chaque année et dure un an. Les demandes d'admission au stage sont à adresser à la Commission du stage avant le 15 avril de chaque année en y joignant un certificat du patron de stage (notaire) dans l'étude dans laquelle le stage sera effectué. Le stagiaire devra également être inscrit pour la même année auprès d'un avocat à la Cour.



## 4

Quelques carrières  
sous la loupe

Le stage notarial est considéré comme équivalent à une année de stage judiciaire, à condition que les cours du stage notarial aient été suivis avec assiduité (cours du soir 2 fois par semaine).

Pour les stagiaires effectuant le stage notarial durant la première année de stage, la moitié des prestations ou des devoirs professionnels visés à l'article 13 du Règlement grand-ducal sont à réaliser, y compris une affaire de droit administratif ou fiscal, durant l'ensemble du stage.

### **VII. Indemnité de stage**

En vertu de l'Article 45 du Règlement grand-ducal susmentionné, pendant la durée normale des cours complémentaires (6 mois), du stage judiciaire et du stage notarial, les stagiaires régulièrement admis touchent une indemnité mensuelle dont le montant est fixé par le Gouvernement en Conseil. En cas de manque d'assiduité de la part du stagiaire, cette indemnité peut être supprimée.

Le refus à l'examen des cours complémentaires entraîne la suppression du paiement de l'indemnité jusqu'à l'admission au stage professionnel proprement dit.

L'indemnité de stage durant les cours complémentaires s'élève actuellement à 552,02 EUR (année 2004/2005) et l'indemnité de stage durant le stage pratique, judiciaire et notarial, s'élève actuellement à 441,63 EUR (année 2004/2005).

#### **Adresse utile:**

Commission du stage judiciaire du ministère de la Justice  
Centre Administratif Pierre Werner  
13, rue Erasme  
L - 1468 Luxembourg  
Tél. : 478-4517 ou 4516  
Fax : 22 52 96

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

### **VIII. Adresses utiles**

Voici encore quelques adresses utiles qui pourront servir à tout aspirant juriste dans sa recherche d'informations supplémentaires :

#### **Ministère de la Justice**

13, rue Erasme  
L-1468 Luxembourg  
Tél. : 478-4500  
Fax : 22 76 61

#### **Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle**

29, rue Aldringen  
L-2926 Luxembourg  
Tél. : 478-5151

#### **Université du Luxembourg**

Faculté de Droit, d'Économie et de Finance  
Formations juridiques complémentaires  
Secrétariat " CCDL " Bureau BC 1.13  
162 A, avenue de la Faïencerie  
L-1511 Luxembourg  
Tél. : 46 66 44 – 250  
Fax : 46 66 44 – 251

#### **Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg**

Palais de Justice  
B.P. 361  
L-2013 Luxembourg  
Tél. : 22 48 50

#### **Ordre des Avocats**

B.P. 361  
L-2013 Luxembourg  
Tél. : 46 72 72  
Fax : 22 56 46

# renouvelez votre expérience de l'acier



Sophie et Sébastien -  
Lëtzebuerg, Freijöer '79

## **Aujourd'hui Sophie et Sébastien sont toujours aussi entrepreneurs.**

Grâce à elle et aux 95 000 collaborateurs d'Arcelor, tous les jours l'acier se fait innovation. Vous qui souhaitez évoluer dans un environnement technologiquement avancé, travailler dans un univers multiculturel, mener une carrière internationale, rejoignez Arcelor, la référence mondiale de l'acier. Avec 30 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 47 millions de tonnes d'acier produites, une présence dans plus de 60 pays, Arcelor s'impose comme un acteur de tout premier plan sur ses grands marchés : l'automobile, la construction, l'électroménager, l'emballage, l'industrie générale. Des secteurs auxquels le Groupe apporte sa contribution en développant des solutions acier toujours plus performantes, plus sûres et plus citoyennes. De quoi vous offrir un parcours diversifié riche en responsabilités.

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

### **Jeune Barreau du Luxembourg**

B.P. 361  
L-2013 Luxembourg

### **Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Service Homologations  
20, Montée de la Pétrusse  
L-2912 Luxembourg  
Madame Josiane Laures  
Tél. : 478 - 5135

### **Centre de Langues**

21 blvd de la Foire  
L-1528 Luxembourg  
Tél. : 26 44 30 1  
Fax : 26 44 30 30

## → Le réviseur d'entreprises → → → → →

### **LE ROLE DU REVISEUR**

Les missions du réviseur d'entreprises, telles que conférées par le législateur, sont très variées (p.ex.: le contrôle légal des comptes annuels, les apports autres qu'en numéraire, le versement d'acomptes sur dividendes, etc.). Ces missions légales exigent du réviseur d'entreprises de s'assurer, par des vérifications approfondies, que l'information (financière) est valable et qu'il est possible de l'utiliser en toute confiance. De plus, les autorités de contrôle, telles que la Commission de Surveillance du Secteur Financier et le Commissariat aux Assurances, demandent aux réviseurs d'entreprises de participer à la surveillance prudentielle en les informant sur un certain nombre d'aspects spécifiques aux professionnels du secteur concerné. Ce travail, complémentaire aux travaux des autorités de contrôle, contribue à l'efficacité de la surveillance prudentielle.

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

tielle. Par ses missions, le réviseur d'entreprises contribue à l'établissement d'un équilibre objectif entre les intérêts des différentes parties concernées par le devenir de l'entreprise.

Le réviseur d'entreprises n'est pas un organe de décision de l'entreprise. Il ne peut pas s'immiscer dans la gestion ni imposer que certains actes soient posés. En revanche, il doit s'exprimer de façon indépendante sur la fidélité des informations (financières) présentées par l'entreprise dans les documents qui lui sont soumis. Dans une entreprise en difficultés, par exemple, chacun peut tirer sa propre conclusion lorsque les comptes annuels font apparaître de lourdes pertes. Il est toutefois important que le réviseur d'entreprises ait pu vérifier au préalable qu'il ait été bien mentionné tout ce qui devait l'être. Le réviseur d'entreprises s'exprime seulement par le biais de son rapport; il faut dès lors toujours en prendre connaissance attentivement pour éviter d'éventuelles déconvenues par la suite.

### **LE CONSEIL**

Le réviseur d'entreprises peut fournir des conseils et une assistance à des entreprises, ce, à condition qu'une stricte indépendance entre l'audit et le conseil soit assurée.

Dans son domaine de spécialisation, le réviseur d'entreprises analysera le système administratif et de gestion de l'entreprise auquel il pourra donner des avis et des recommandations utiles. Il conseillera par exemple, l'établissement d'un système comptable et budgétaire approprié à l'entreprise. Les cabinets de révision disposent souvent d'une longue expérience en matière de développement de systèmes comptables informatisés, de procédures de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels nécessaires à une organisation administrative visant à s'assurer que les objectifs de l'entreprises seront atteints.

Le réviseur prêtera également une très grande attention aux aspects formels du droit comptable, du droit des sociétés et de certaines autres législations touchant les secteurs d'activités réglementés. Le réviseur sera aussi très souvent appelé à assister les dirigeants

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

dans la recherche de solutions à des problèmes spécifiques qui peuvent se poser au sein de l'entreprise: problèmes de financement, contact avec des fournisseurs de crédit, problèmes d'organisation, etc.

La fiscalité joue un rôle important dans l'élaboration des projets de l'entreprise et dans la préparation de son information financière. Le réviseur d'entreprises est souvent considéré comme un interlocuteur privilégié pour les questions fiscales.

### **COMMENT ACCEDER A LA PROFESSION ?**

Pour accéder à la profession de réviseur d'entreprises, les candidats doivent remplir les conditions comprises dans les quatre phases successives suivantes:

1. Diplôme d'études supérieures;
2. Stage professionnel auprès d'un réviseur d'entreprises pendant au moins 3 ans;
3. Certificat de formation complémentaire;
4. Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP).

D'autres voies d'accès permettent également d'obtenir le titre de réviseur d'entreprises sous certaines conditions précises. (p. ex.: la reconnaissance d'équivalence pour les personnes détenant un titre professionnel équivalent à l'étranger ...).

#### **1) Diplôme d'études supérieures**

Préalablement à l'inscription au stage, les candidats doivent être titulaire d'un diplôme justifiant un cycle d'au moins quatre années d'études supérieures et couvrant un ensemble déterminé de matières. Les diplômes ci-dessous donnent directement accès au stage de réviseur d'entreprises.

#### **Pour la France (1):**

Diplôme d'études comptables et financières ; Diplôme d'études supérieures comptables et financières ; Maîtrise de sciences et

## 4

Quelques carrières  
sous la loupe

techniques comptables et financières ; Ecole Supérieure de commerce de Lille (option expertise comptable) ; Ecole Supérieure de commerce de Paris (option comptabilité, audit et management) ; Ecole Supérieure de commerce de Lyon (section finances-comptabilité), Diplôme de formation internationale à la gestion de l'IECS Strasbourg (option finance, comptabilité, contrôle).

**Pour la Belgique:**

Licence spéciale en analyse et contrôle décernée par HEC Liège ; Licence spéciale en révisorat et expertise comptable décernée par l'Institut Lucien Cooremans de Bruxelles ; Licence en sciences commerciales et financières ICHEC Bruxelles (orientation expertise comptable et révisorat) ; Licence ou Diplôme en sciences commerciales et financières HEC Liège(2) (option analyse, contrôle et révisorat), Licence en sciences économiques appliquées de FUCAM(2) (option révisorat et expertise comptable) ; Licence en sciences économiques appliquées de l'Université de Mons(2) (option révisorat et expertise comptable).

**Pour l'Allemagne:**

« *Diplom Kaufmann/-frau, Vertiefungsfach: Wirtschaftsprüfungswegen* », ou « *Revisions- und Treuhandwesen* », ou « *Rechnungs- und Prüfungswesen* », ou « *Wirtschaftsprüfung und Controlling* ».

(1) Certains des diplômes présentés sont assortis de conditions : pour cela, veuillez vous référer au Règlement grand-ducal modifié du 29/01/1993.

(2) Le diplôme est assorti d'une condition : pour cela, veuillez vous référer au Règlement grand-ducal modifié du 29/01/1993.

Il existe d'autres voies d'accès en fonction du cursus universitaire. Il est recommandé de consulter le site Internet de l'Institut des réviseurs d'entreprises ([www.ire.lu](http://www.ire.lu)) ou de contacter le secrétariat de l'Institut pour de plus amples informations.

**2) Stage professionnel auprès d'un réviseur d'entreprises pendant au moins 3 ans**

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

Le candidat réviseur d'entreprises doit effectuer un stage professionnel d'une durée minimale de trois ans portant notamment sur le contrôle des comptes annuels, des comptes consolidés ou des états financiers analogues. Ce stage doit être accompli pour les deux tiers (au moins) au Luxembourg ou dans un autre Etat membre des Communautés européennes, auprès d'une personne physique ou morale agréée comme réviseur d'entreprises.

### **3) Certificat de formation complémentaire**

Parallèlement au stage, les candidats réviseur d'entreprises doivent suivre des cours complémentaires. Le certificat de formation complémentaire atteste de la réussite aux épreuves suivantes: droit fiscal luxembourgeois, droit commercial luxembourgeois, comptes sociaux, comptes consolidés, comptabilité des organismes de placement collectif, droit bancaire luxembourgeois, droit des assurances luxembourgeois, droit du travail et de la sécurité sociale luxembourgeois, déontologie du réviseur d'entreprises au Luxembourg.

### **4) Diplôme d'aptitude professionnelle**

Le candidat réviseur d'entreprises devra ensuite, à l'issue de son stage, réussir un examen destiné à évaluer les aptitudes professionnelles et présenter un rapport de stage.

L'examen s'articule autour de deux épreuves:

- une épreuve écrite qui consiste dans la rédaction d'un avis ou d'un rapport sur un cas pratique portant sur une ou plusieurs matières relevant des missions légales des réviseurs d'entreprises.
- une épreuve orale qui comporte un commentaire de l'avis ou du rapport déposé à l'issue de l'épreuve écrite, de même qu'une interrogation sur la pratique de la profession, les missions et les responsabilités des réviseurs d'entreprises.

Au terme de son stage, le candidat réviseur d'entreprises établira un rapport de stage dans lequel il analysera de façon critique, sous un angle juridique, économique, comptable et des normes de révision, les problèmes rencontrés lors de l'une des missions effectuées sous sa responsabilité et rendra compte des solutions apportées. Le



# 4

## Quelques carrières sous la loupe

rapport de stage compte pour 10% de la note du diplôme d'aptitude professionnelle.

### → Le diplôme d'ingénieur → → → → →

Le terme « ingénieur » renvoie à une multitude de professions dans presque tous les domaines. Les facultés les plus demandées sont celles du génie civil, de la mécanique, de l'électro-technique et de l'électronique.

A côté de ces facultés dites « classiques », il en existe d'autres à l'instar de l'ingénieur chimiste, informatique, alimentaire, agronome, forestier, écologiste, géomètre... ce qui explique les différences majeures existant entre les différentes branches et les différentes applications dans lesquelles l'ingénieur exerce son métier.

La formation de l'ingénieur s'oriente suivant deux filières bien distinctes:

- une formation universitaire / scientifique conduisant au titre appelé communément « ingénieur diplômé »

En principe cette formation est offerte par une école supérieure (Université, TH, TU ou équivalente)

- une formation supérieure professionnalisante appelée communément « ingénieur industriel »

Suite à la Convention de Bologne du 19 juin 1999 sur l'harmonisation de l'architecture du système européen de l'enseignement supérieur, la formation pour ces deux types d'études d'ingénieur est organisée dans presque tous les états suivant ce schéma standard:

- le *Bachelor* (après 3 années d'études)

(à noter que pour la formation professionnalisante, le *Bachelor* permet l'entrée immédiate dans l'exercice de la profession)

- le *Master* (après 2 années supplémentaires)

(cycle complet pour une formation universitaire / scientifique)

- après le *Master*, on peut compléter sa formation par un *Doctorat (Ph D)* d'au moins 3 ans.

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

### 1. Quels diplômes sont reconnus au Luxembourg?

En principe, un diplôme délivré par une école supérieure est reconnu au Luxembourg en tant que formation post-secondaire. Il est important de noter que le titre d'ingénieur est protégé par la Loi luxembourgeoise du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres de l'enseignement supérieur. Ce titre d'ingénieur n'est délivré qu'aux étudiants ayant obtenu un Master. Seuls les détenteurs d'un tel diplôme peuvent, après inscription au registre national, porter le titre d'« ingénieur ».

A noter que cette formation correspond en Belgique au grade d'« ingénieur », en Allemagne, en Suisse et en Autriche à un « *Diplomingenieur* ».

La formation d'ingénieur industriel, proposée dans le passé au Luxembourg par l'IST (Institut Supérieur de Technologie) et actuellement par l'Université du Luxembourg, correspond en Belgique et en France à l'ingénieur industriel, en Allemagne et en Autriche à l'ingénieur FH (Fachhochschule) et à une formation HTL (höhere technische Lehranstalt) en Suisse.

La différence entre les différents types de formation / diplômes joue surtout dans l'embauche par l'Etat / les institutions parastatales et dans le droit d'établissement. Un ingénieur reconnu par l'Etat luxembourgeois peut entrer dans la carrière supérieure tandis que l'ingénieur industriel ne peut actuellement accéder qu'à la carrière moyenne. Pour un emploi dans l'industrie privée, in revient à l'employeur de décider de quelle formation il a principalement besoin pour le poste à pourvoir. Par ailleurs, pour s'établir en tant qu'ingénieur-conseil (génie civil) au Luxembourg une formation universitaire est requise de même que l'inscription à l'Ordre des Architectes et Ingénieurs Conseils (droits d'établissement).

### 2. Faut-il une homologation spéciale des diplôme d'une université étrangère au Luxembourg?

En général non. Si l'école qui a délivré le diplôme est reconnue au niveau universitaire, le détenteur du diplôme a le droit de porter le

## 4

Quelques carrières  
sous la loupe

titre d'ingénieur après s'être inscrit au registre des diplômés du ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. L'Association luxembourgeoise des Ingénieurs (ALI) et le ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) disposent d'une liste de toutes les Ecoles européennes qui sont en droit de délivrer une telle formation. La liste en question est établie par le Comité de Liaison des Associations des Ingénieurs Universitaires (CLAIU); elle peut être consultée auprès de l'ALI.

### 3. Est-ce qu'un stage dans la matière est nécessaire?

Pour l'exercice de la profession ou le droit d'établissement il n'y a pas de stage prescrit au Luxembourg, sauf pour l'inscription dans l'Ordre des Architectes et Ingénieurs Conseils.

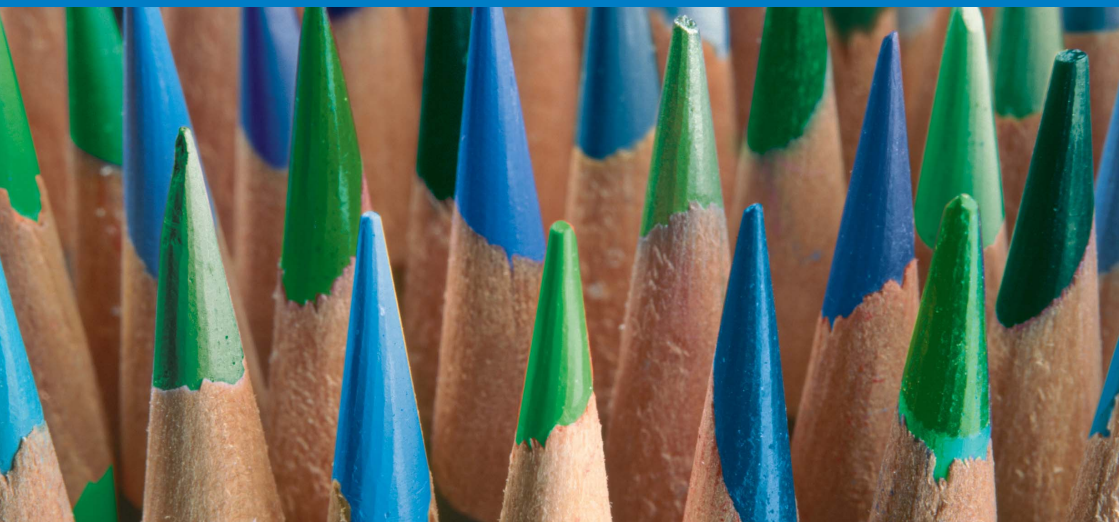
Toutefois, un stage pratique peut être requis par l'université. De même, une expérience pratique présente un atout majeur, notamment un stage à l'étranger (l'information peut être obtenue auprès de l'ALI et du Comité Luxembourgeois pour l'Organisation de Stages Industriels/IAESTE).

### 4. Est-ce qu'une formation supplémentaire est nécessaire, désirée ou inutile?

**Quelle est la valeur d'un Doctorat, d'une spécialisation ou d'un deuxième diplôme dans une autre branche (économie, droit...)?**

Généralement, les formations d'ingénieur offertes par les universités fournissent suffisamment de connaissances dans la matière concernée pour permettre d'exercer la profession d'ingénieur. Pour travailler dans l'industrie privée ou au service de l'Etat, une spécialisation précise ou un doctorat ne sont pas nécessaires, exception faite, le plus souvent, pour les postes dans la recherche ou pour des projets bien précis. Deviennent de plus en plus importants de bonnes connaissances dans les domaines de l'économie, de la gestion de projets et d'équipes ou du droit. Le profil personnel est capital: en l'occurrence l'engagement, la flexibilité, le travail en équipe, la motivation etc... de la personne.

# Tango, faites le meilleur choix au meilleur prix.



## Où trouver un point de vente Tango ?

Avant de vous présenter dans un point de vente Tango pour une souscription à un abonnement, n'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité, de vos coordonnées bancaires et, s'il s'agit d'une souscription pour une société, d'une copie des statuts.

### **Bascharage** 📍 **Cactus**

Tango Shop (Cactus Hobbi)  
6, av. de Luxembourg  
L-4950 Bascharage  
Tél: 26 50 50 567

### **Bertrange**

Tango Shop  
177, rue de Luxembourg  
L-8077 Bertrange  
Tél: 27 777 101

### **La Belle Étoile** 📍 **Cactus**

Tango Shop (Cactus Hobbi)  
L-8050 Bertrange  
Tél: 31 02 31 4055

### **Diekirch** 📍 **Cactus**

Route d'Ettelbrück (Cactus Hobbi)  
L-9230 Diekirch  
Tél: 80 41 41

### **Echternach**

Electricité Fernand Wagner  
12, rue de la Gare  
L-6440 Echternach  
Tél: 72 91 22

### **Esch/Alzette**

Tango Shop  
32, Place des Remparts  
L-4303 Esch-sur-Alzette  
Tél: 26 54 57-1

### **Esch/Lallange** 📍 **Cactus**

Tango Shop (Cactus Hobbi)  
Route de Mondercange  
L-4247 Esch-sur-Alzette  
Tél: 57 56 57

### **Ettelbruck**

Electricité Michel Reding  
39-43, av. J.F. Kennedy  
L-9053 Ettelbruck  
Tél: 81 23 95

### **Grevenmacher**

Comtech International S.A.  
28, route de Thionville  
L-6791 Grevenmacher  
Tél: 26 74 5662

### **Howald** 📍 **Cactus**

Tango Shop (Cactus Hobbi)  
4, rue des Scillas  
L-2529 Howald  
Tél: 40 99 04

### **Luxembourg-Ville**

Tango House  
3, rue Philippe II  
L-2340 Luxembourg  
Tél: 26 20 00 80

### **Wiltz**

Electricité Fautsch  
7a, av. Nic. Kreins  
L-9536 Wiltz  
Tél: 95 82 69

**Tango, le PLUS moins cher.**



## 4

Quelques carrières  
sous la loupe

Beaucoup d'ingénieurs occupent des places de manager et sont confrontés à des problèmes économiques et de gestion d'entreprises. C'est pourquoi des formations complémentaires dans ces domaines constituent un avantage de taille. Si l'on envisage cependant un deuxième diplôme complet de droit, un MBA ou un diplôme d'économie, on met toutes les chances de son côté mais l'on risque d'être considéré comme surqualifié.

Pour toutes questions utiles s'adresser à :

**Association luxembourgeoise des Ingénieurs (ALI)**

4, bd Grande-Duchesse Charlotte  
L-1330 Luxembourg

Tél. : (352) 45 13 54

Fax : (352) 45 09 32

E-mail : [aliasbl@pt.lu](mailto:aliasbl@pt.lu)

Internet : [www.ali.lu](http://www.ali.lu)

## → Que faire de son diplôme d'architecte? → → → → →

L'architecture est la composition de volumes; c'est l'art d'assembler et d'ordonner des matériaux afin de créer des espaces de qualité qui soient durables.

### *Introduction*

Après des années caractérisées par l'alternance entre enthousiasme grandissant pour l'art de l'architecture et endurance indispensable pour les études, on se retrouve tôt ou tard devant la grande question suivante :

quelles sont mes possibilités avec mon diplôme? Qu'on ait étudié en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en France, en Belgique ou dans un autre pays dans ce monde, qu'on ait été inscrit à une

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

école polytechnique ou un institut des beaux arts, l'achèvement de la formation est couronné par un diplôme d'architecte.

### **Après les études ...**

... l'architecte se voit dorénavant confronté avec la réalité et toutes les responsabilités qui en découlent. En effet, le travail de l'architecte ne se limite pas à des prestations artistiques et graphiques, bien au contraire. L'architecte est le conseiller du maître d'ouvrage pour tout ce qui concerne la conception et la réalisation de son projet. En collaboration avec le client, l'architecte investit son savoir et son expérience afin de trouver une solution qui répond le mieux aux idées et aux besoins de ce dernier, tout en respectant l'ensemble des contraintes liées à un tel projet.

D'autre part, il soutient le maître d'ouvrage dans toutes les sphères de compétence afin d'éviter toute décision fautive. Dans le cadre de son contrat, l'architecte garantit des prestations de qualité. Il est responsable de toute faute imputable à son travail, et par conséquent, il doit obligatoirement souscrire à une assurance de responsabilité civile professionnelle et de garantie décennale.

Le seul moyen d'acquérir toutes les connaissances liées à la vie professionnelle consiste à réaliser des périodes de stages divers dans des bureaux d'architectes et même dans d'autres métiers concernant le bâtiment. En effet, il est généralement admis et constaté que le temps d'études, si long et complexe soit-il, ne suffit pas à introduire complètement les jeunes architectes à tous les aspects pratiques et légaux de leur profession. Or, dès la délivrance d'une autorisation d'établissement, il est censé s'acquitter pleinement de toutes ses responsabilités professionnelles, au regard de la loi, des règles de l'art et du métier, ainsi que de la déontologie professionnelle.

Le but du stage est donc de s'assurer que la formation théorique dispensée par les institutions d'enseignement soit complétée par une formation plus pratique sous la responsabilité d'un confrère qualifié avant d'accéder à la profession d'indépendant.

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

### **Modalités d'inscription et d'établissement**

D'après la loi, l'inscription à l'Ordre est obligatoire pour tout architecte qui désire exercer sa profession à titre d'indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, elle est cependant facultative pour tout architecte, fonctionnaire ou salarié du secteur privé exerçant une activité de conception et d'études dans le domaine de la construction au Luxembourg. L'OAI garantit une qualité esthétique et technique supérieure de la construction en évitant toute élaboration de plans par des personnes non qualifiées. D'autre part, l'Ordre assure la défense et l'indépendance des architectes en veillant notamment à l'application de la réglementation professionnelle et déontologique par ses membres. Par la création de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, l'OAI s'est fixée comme but de présenter l'architecture, faire connaître et valoriser son caractère d'intérêt général et artistique, encourager la qualité, la créativité et l'innovation et favoriser les échanges régionaux et internationaux.

Une demande d'inscription à l'Ordre ou sur la liste des stagiaires est à adresser par écrit au secrétariat de l'Ordre. Contre une participation aux frais (renseignez-vous pour le montant en visitant le site de [www.oai.lu](http://www.oai.lu)) dossier en français, allemand ou en anglais, l'Ordre fera parvenir les documents en question. D'autre part, quatre procédures administratives antérieures à l'inscription au rôle de l'OAI sont notamment requises pour les membres obligatoires (architectes indépendants):

1. Inscription du diplôme d'architecte au registre des diplomes auprès du ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
2. Obtention de l'autorisation d'établissement comme architecte exerçant à titre d'indépendant au Grand-Duché de Luxembourg auprès du ministère des Classes moyennes.

Avant d'obtenir une première autorisation d'établissement, les architectes – après l'obtention de leur diplôme – sont tenus de sui-

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

vre un stage de 12 mois auprès d'un professionnel de la branche. Il est recommandé d'effectuer le stage auprès d'un architecte indépendant inscrit depuis au moins 5 ans à l'Ordre. L'OAI est prêt à soutenir les intéressés dans leur recherche d'un maître de stage à l'étranger (cf rubrique emploi du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu)). Les régions frontalières coopèrent sur ce plan via le programme Euroka.

3. Immatriculation à la T.V.A. luxembourgeoise auprès de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

4. L'architecte indépendant doit souscrire les assurances obligatoires – responsabilité civile professionnelle et responsabilité décennale.

En ce qui concerne les architectes fonctionnaires et les employés publics ainsi que les salariés dans les entreprises du secteur privé, seule l'inscription au registre des diplômés est requise. Il en est de même pour les architectes stagiaires habilités à demander leur inscription sur la liste OAI des stagiaires qui est limitée à la durée légale du stage. Pour toute information supplémentaire, c'est-à-dire pour recueillir tous les détails sur les modalités d'inscription, veuillez contacter l'OAI à l'adresse suivante:

Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils

8, rue Jean Engling

L-1466 Luxembourg

Téléphone + 352 42 24 06 – Fax +352 42 24 07

e-mail [oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)

Internet: [www.oai.lu](http://www.oai.lu)

### → L'artisanat luxembourgeois → → → → →

L'artisanat luxembourgeois comprend plus de 160 métiers différents et se distingue par des activités multiples. En simplifiant notons que:



## 4

Quelques carrières  
sous la loupe

- il intervient dans la réalisation d’infrastructures à vocation économique ou sociale (secteur de la construction);
- il assure la production de certains biens de consommation et la prestation de services pour le consommateur final (boulangers, bouchers, coiffeurs ...);
- il assure l’installation et le développement des infrastructures de communication et d’information;
- il offre des services de proximité en desservant une clientèle locale;
- il agit en tant que fournisseur de services et de produits pour l’industrie, comme par exemple l’industrie sidérurgique et automobile (ateliers mécaniques ...);
- il exerce une fonction complémentaire à celle de l’industrie en assurant le montage, la maintenance et la réparation de produits industriels (garages ...);
- il, à travers les métiers d’art, constitue un acteur important dans le domaine culturel.

De par ses activités, l’artisanat qu’emploie plus de 58.000 personnes, constitue un acteur de l’économie locale, régionale et nationale de tout premier plan.

### ***Des carrières dans l’artisanat***

Contrairement à une opinion très répandue, l’artisanat n’occupe pas exclusivement avec l’image d’ouvriers exécutant des tâches manuelles. On constate un nombre croissant d’employés affectés aux tâches les plus diverses dans les domaines technologiques et commerciaux des entreprises. Ainsi, on compte parmi ces employés, outre des personnes chargées de travaux de secrétariat, des comptables, des ingénieurs et ingénieurs - techniciens responsables de la conception et de la surveillance des chantiers, des gérants et cadres administratifs chargés de la gestion de l’entreprise etc.

Le secteur de l’artisanat devra s’appuyer à l’avenir, plus encore que par le passé, sur une main-d’œuvre toujours plus diversifiée et qualifiée: outre des ouvriers qualifiés, le secteur nécessitera de plus en plus d’employés et de cadres bien formés à qui incomberont des responsabilités toujours plus vastes et qui occuperont des posi-

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

tions-clé dans l'organisation des entreprises. Par conséquent, le champ et l'attractivité des carrières offertes par l'artisanat devraient s'améliorer dans un proche avenir. Finalement, il ne faut pas oublier que des études supérieures permettent l'accès à l'activité indépendante dans l'artisanat. A l'heure actuelle, plus de 350 personnes titulaires d'un diplôme de niveau supérieur ou universitaire assurent la direction technique d'une entreprise artisanale. Dès lors, si une activité à responsabilité vous tente, n'hésitez pas à nous contacter.

Charles BASSING, conseiller économique

Tél.: +352 42 67 67 251 – charles.bassing@cdm.lu

Nathalie RONVAUX, responsable du Centre de Formalités PME

Tél.: +352 42 67 67 229 – nathalie.ronvaux@cdm.lu

Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg

2 Circuit de la Foire Internationale

BP 1604, L-1016 Luxembourg

www.cdm.lu

### → Comment s'installer en tant que médecin au Grand-Duché de Luxembourg? → → → → →

1. Dès l'obtention du diplôme en médecine, il faut faire la demande d'homologation auprès du

**Ministère de l'Education Nationale**

29, rue Aldringen – L-2926 Luxembourg

Tél.: 478-51 00

2. Après la validation du 3<sup>e</sup> cycle de la formation en médecine par le pays d'études, il faut faire la demande permettant d'exercer la profession de médecine auprès du

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

### **Ministère de la Santé**

Mme Hemmer  
Villa Louvigny  
Allée Marconi  
L-2120 Luxembourg  
Tél.: 478-55 21

3. Après l'autorisation du ministère de la Santé il faut faire une demande auprès de l'Union des Caisses de Maladie (UCM) pour recevoir le code médecin ainsi que pour recevoir les formulaires de prescription, congé de maladie, factures, code des assurances sociales, convention entre les médecins et les caisses de maladie, statuts de l'UCM.

### **Union des Caisses de Maladie**

125, route d'Esch  
L-1471 Luxembourg  
Tél.: 49 83 31-1

4. De surcroît, on reçoit du Collège Médical une lettre de bienvenue accompagnée du Code de Déontologie dans un délai minimum 3 semaines avant l'établissement.

### **Collège Médical**

M. Linckels  
90, bd de la Pétrusse  
L-2320 Luxembourg  
Tél.: 475-55 14

5. Pour de plus amples informations s'adresser à:  
**Association des Médecins et Médecins Dentistes (AMMD)**

29, rue de Vianden  
L-2680 Luxembourg  
Tél.: 44 40 33 - 1  
Fax: 45 83 49  
Internet.: [www.ammd.lu](http://www.ammd.lu)  
e-mail: [secretariat@ammd.lu](mailto:secretariat@ammd.lu)

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

### → Le diplôme du psychologue → → → → →

Après avoir terminé vos études de psychologie de deuxième cycle, la première démarche à suivre pour préparer votre insertion sur le marché du travail luxembourgeois consiste à faire homologuer votre diplôme auprès du ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ceci vous permettra de vous assurer que vous avez le droit d'exercer la profession de psychologue au Grand-Duché et d'en porter le titre officiellement.

La deuxième démarche consiste à se faire enregistrer auprès de l'Administration de l'Emploi ([www.adem.lu](http://www.adem.lu)) qui pourra vous proposer des postes de psychologue vacants sur le marché de l'emploi. Être inscrit comme demandeur d'emploi auprès de l'ADEM ne vous empêche toutefois pas de rechercher vous-même un emploi. Un manuel avec toutes les adresses du réseau social du Luxembourg est notamment disponible sur le site Internet <http://www.resolux.lu/>. Préparez votre CV et votre lettre de motivation et n'hésitez pas à répondre à des annonces dans la presse spécialisée et les quotidiens ou à postuler pour des candidatures spontanées. Évitez cependant de vous éloigner trop de votre domaine d'études, car une expérience professionnelle sur le terrain est indispensable pour être accepté un jour à un poste différent d'une tâche uniquement administrative.

Il y a une dizaine d'années, il était assez «facile» de s'implanter en tant que psychologue au Luxembourg, puisqu'il y avait notamment dans les services de l'Etat, un nombre non négligeable de postes vacants. Aujourd'hui, les postes auprès des services de l'Etat se sont rerefiés, les projets de création de cabinets de psychologue sont difficiles à réaliser, étant donné l'absence de remboursement des consultations par les caisses de maladie. Dans presque tous les domaines de la psychologie, une formation supplémentaire est pratiquement requise, que ce soit un DESS, DEA, doctorat voire surtout une expérience professionnelle. De même, au cours de votre

## 4

Quelques carrières  
sous la loupe

vie active, vous devrez continuer à vous former, comme p.ex. suivre une formation de psychothérapeute. Sans entrer dans les détails d'une profession à multiples domaines d'activités, on peut dire que 3 grands secteurs sont demandeurs de psychologues: le secteur de l'enfance et de l'adolescence (scolarisé, inadapté); le secteur de l'entreprise (privé ou public); le secteur de l'exercice en cabinet privé de consultation. D'une façon plus générale, on peut dire que tout ce qui touche de près ou de loin aux relations humaines permet l'exercice de la profession de psychologue.

Notons aussi qu'un nouveau domaine d'activité professionnelle vient de s'ouvrir (ou plutôt de s'élargir) au Luxembourg: la recherche scientifique et l'enseignement universitaire. A ce stade, il reste cependant difficile de dire quelles seront les débouchés réels dans ce secteur. Par contre, la détention du titre de «docteur en psychologie» est indispensable pour faire carrière dans ce domaine. Le marché de l'emploi, même s'il demeure peu ouvert, est vaste, et il revient donc à chacun et chacune d'y trouver sa place.

Pour finir, nous vous conseillons de contacter la Société Luxembourgeoise de Psychologie ([www.slp.lu](http://www.slp.lu)) qui constitue actuellement le seul organe national cherchant à définir une déontologie professionnelle, à veiller aux intérêts sociaux et culturels des psychologues, à défendre les intérêts de la profession et notamment à veiller à la protection du titre de psychologue. Elle rassemble des psychologues de tous les domaines de la discipline et constitue ainsi un réseau important favorisant les contacts, l'échange d'informations et la collaboration entre ses membres.

## → Carrière de l'enseignement → → → → →

Si vous vous destinez au professorat dans l'enseignement secondaire et secondaire technique, vous devez entreprendre les démarches suivantes:

Les dernières nouvelles du pays  
au bout des doigts.



**Tageblatt** **Le Quotidien** **Le Jeudi**  
EDITION POUR LUXEMBOURG QUOTIDIEN LE JEUDI

New York, Paris, Arlon, Trèves, Thionville ... accédez à l'édition complète de votre journal luxembourgeois à partir de n'importe quel coin de la planète. Votre Tageblatt, votre Quotidien et votre Jeudi téléchargeables sur votre ordinateur, avec paiement facile et sécurisé par carte de crédit ou par SMS.

Toute l'actualité en un clic : [www.epaper.lu](http://www.epaper.lu)

Powered by  Axiis

Toute l'actualité en un clic  
**epaper**

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

### **A) Faire reconnaître votre diplôme d'études supérieures**

Il y a deux procédures de reconnaissance distinctes:

#### **1. L'homologation des diplômes**

Procédure à suivre par tous les candidats au professorat de lettres et de sciences.

Adressez-vous au:

**ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche**

Service homologation des diplômes

Mme Josiane Laures

20, montée de la Pétrusse

L-2273 Luxembourg

Tél.: 478-5135

Internet: [www.cedies.lu](http://www.cedies.lu)

#### **2. L'inscription au registre des titres de l'enseignement supérieur**

Procédure à suivre par tous les candidats aux autres carrières d'enseignant (à l'exception de la carrière d'instituteur)

Adressez-vous au:

**ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche**

Service Inscription au registre des titres

Mme Tanja Thiltges

20, montée de la Pétrusse

L-2273 Luxembourg

Tél.: 478-5134

Internet: [www.cedies.lu](http://www.cedies.lu)

#### **Plus d'informations:**

Brochure «Procédure de reconnaissance d'un diplôme d'enseignement supérieur étranger», Cedies, 2004

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

### ***B) Faire une demande d'admission au stage pédagogique***

La demande écrite destinée à la participation au concours d'admission au stage pédagogique doit être envoyée avant le 15 juillet au:

**Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle  
Service du Personnel des Ecoles**

29, rue Aldringen

L-2926 Luxembourg

Tél.: 478-5142

Internet: [www.men.lu](http://www.men.lu)

### ***C) Se présenter au concours d'admission au stage pédagogique***

Le concours d'admission au stage comprend 2 parties:

- les épreuves préliminaires de langues
- les épreuves se basant sur la discipline choisie par le candidat

L'admission au stage pédagogique est prononcée par le ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

### ***D) Effectuer le stage pédagogique***

Le stage pédagogique s'étend sur une durée comprise entre un minimum de 24 mois et un maximum de 40 mois. Il commence le premier janvier de l'année scolaire en cours.

**Le stage comprend:**

- a) une période de formation pédagogique d'ordre pratique et d'ordre théorique avec une insertion progressive dans un domaine enseignement;
- b) une période probatoire avec une tâche d'enseignement et de surveillance;
- c) une période comprenant la réalisation d'un travail de recherche ou d'un travail à objectif pédagogique.



# 4

## Quelques carrières sous la loupe

### ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle

M. Jeannot Hansen / M. Michel Reuland  
29, rue Aldringen  
L-2926 Luxembourg  
Tél.: 478 5128  
Internet: [www.men.lu](http://www.men.lu)

#### Plus d'informations:

- Loi du 21 mai 1999 concernant la fonction de candidat dans les carrières enseignantes de l'enseignement postprimaire
- Règlement grand-ducal du 23.12.1998 concernant le stage pédagogique des enseignants-stagiaires de l'enseignement postprimaire
- Règlement grand-ducal du 2 juin 1999 concernant la formation théorique et pratique ainsi que la période probatoire des enseignants de l'enseignement postprimaire
- Règlement grand-ducal du 21 janvier 2002 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 2.6.1999
- Règlement grand-ducal du 9 décembre 2004 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 2.6.1999

[www.legilux.lu](http://www.legilux.lu)

### → L'Éducateur gradué (Der Sozialpädagoge) → → → → →

Der Sozialpädagoge (Éducateur gradué) arbeitet in den sozialen Bereichen mit Kindern, Jugendlichen, Erwachsenen und älteren Mitbürgern.

Die verantwortungsvollen Arbeiten und das Vertrauen, das die unterschiedlichen Ministerien (Familien-, Unterrichts-, Jugend-, Gesundheits-, Arbeits-, Innen-, Justiz- und Tourismusministerium) dem Berufsstand entgegenbringen, wirken sich auch auf die

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

Arbeitsfelder aus. Viele Sozialpädagogen in Luxemburg arbeiten in leitenden Funktionen und stellen somit einen Grundpfeiler des Luxemburger Sozialsystems dar.

Der Sozialpädagoge sollte fähig sein, pädagogische Konzepte auszuarbeiten und diese zusammen mit seinem Team umzusetzen. Der angehende Sozialpädagoge sollte also in der Lage sein Verantwortung zu übernehmen und Teamarbeit zu leisten.

Die über 900 Sozialpädagogen sind unter anderem in folgenden Bereichen tätig:

1. Schulbereich (Éducation précoce), S.R.E.A., S.P.O.S., E.D.I.F.F., L.T.P.E.S. (einst I.E.E.S.), I.N.F.P.C. u.a.)
2. Beratung und Betreuung (u.a. Drogen, Arbeit, Wohnstrukturen, ADEM, Frauenhäuser, Soziale Ausgrenzung)
3. Unterbringung und Erziehung (u.a. Heime, Internate, Jugendschutz, Vollzugsanstalten, Kindertagesstätten, Psychiatrie)
4. Behinderungen (u.a. geistige und körperliche Behinderung, Behindertenwerkstätten, betreutes Wohnen, Blindenwohnheim)
5. Freizeitgestaltung (Kinder, Jugendliche, Erwachsene und ältere Mitbürger)
6. Drittes Alter (u.a. Wohnstrukturen, Pflegeversicherung)

Einen Ansprechpartner sowie Informationsmaterial bekommt man beim Berufsverband der Sozialpädagogen A.P.E.G. (Association Professionnelle des Educateurs/trices Gradué(e)s).

A.P.E.G.  
B.P. 3071  
L-1030 Luxembourg  
Tél.: 021 50 16 80  
Fax: 42 96 50  
e-Mail: [info@apeg.lu](mailto:info@apeg.lu)  
Internet: [www.apeg.lu](http://www.apeg.lu)

# FIR SECH ÈMMER SÉCHER ZE FILLEN!



# 4

## Quelques carrières sous la loupe

### → Carrière supérieure administrative → → → → →

#### **Carrière du fonctionnaire administratif**

Les carrières les plus représentatives de la carrière supérieure administrative (niveau fin d'études universitaires) sont les suivantes:

#### **1) Carrière d'attaché de Gouvernement**

Auprès des ministères suivants: ministère d'Etat, ministère des Affaires culturelles, ministère de l'Agriculture, ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, ministère des Classes moyennes, ministère des Communications, ministère de l'Economie, ministère de l'Education Nationale, ministère de l'Education Physique et des Sports, ministère de l'Energie, ministère de la Famille, ministère des Finances, ministère de la Fonction publique, ministère de la Force publique, ministère de l'Intérieur, ministère de la Jeunesse, ministère de la Justice, ministère du Logement, ministère de la Santé, ministère de la Sécurité sociale, ministère des Transports, ministère du Travail, ministère des Travaux publics, ministère du Trésor; ainsi qu'auprès des différentes administrations: Administration des Postes et Télécommunications, Administration des Contributions, Administration de l'Enregistrement, Administrations de l'Environnement.

#### **2) Carrière d'attaché de légation (carrière diplomatique)**

Auprès du ministère des Affaires étrangères.

#### **3) Carrière du chargé d'études**

Auprès du STATEC et de l'Administration de l'Emploi.

Pour entrer dans la carrière du fonctionnaire administratif on doit obligatoirement participer à l'examen-concours suivi d'une période de stage (1-3 années suivant qualification). Le recrutement pour la carrière du fonctionnaire administratif passe par le ministère de la Fonction publique et non par le ministère ou l'administration qui a déclaré la vacance de poste.

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

### **Examen concours**

#### **Conditions d'admission à l'examen-concours**

Afin d'être admis à l'examen-concours le candidat doit:

- être citoyen d'un pays de la Communauté européenne; pour les candidats qui n'ont pas la nationalité luxembourgeoise, un examen en langue luxembourgeoise est obligatoire,
- jouir des droits civils et politiques,
- offrir les garanties de moralité requises,
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique requises pour l'exercice de la fonction,
- satisfaire aux conditions d'études et de formation professionnelle requises,
- être âgé de 23 ans au moins et ne pas avoir dépassé l'âge de 35 ans.

En ce qui concerne les conditions d'études et de formation requises, le candidat doit être titulaire d'un diplôme final luxembourgeois délivré conformément à la législation sur la collation des grades ou d'un diplôme étranger de fin d'études universitaires homologué par le ministre de l'Education nationale conformément à la loi du 18 juin 1969 sur l'enseignement supérieur et l'homologation des titres et grades étrangers d'enseignement supérieur, modifiée par la loi du 20 avril 1977. Le titulaire d'un diplôme étranger de fin d'études juridiques homologué conformément à la disposition qui précède doit en outre être détenteur du certificat de formation complémentaire en droit luxembourgeois prévu par le règlement grand-ducal du 21 janvier 1978 portant sur l'organisation du stage judiciaire et réglementant l'accès au notariat, modifié par le règlement grand-ducal du 25 février 1980. Si le candidat n'est pas titulaire d'un des diplômes mentionnés ci-dessus, il doit posséder un diplôme étranger de fin d'études universitaires qui n'est pas soumis à l'homologation tel que mentionné ci-dessus, mais devant répondre aux exigences suivantes:

- Les titulaires des diplômes doivent être détenteurs d'un certificat de fin d'études secondaires, luxembourgeois ou étranger, reconnu équivalent suivant la réglementation luxembourgeoise en vigueur
- Les diplômes doivent avoir été délivrés par une université ou une école d'enseignement supérieur à caractère universitaire après un

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

cycle d'études d'au moins quatre années correspondant à la formation exigée pour la vacance de poste sollicitée.

- Pour apprécier la durée d'un cycle d'études, il convient de prendre en considération la durée minimale possible de ce cycle et non sa durée effective. Peuvent être considérées comme faisant partie du cycle d'études l'année ou les années d'études préparatoires requises pour pouvoir passer avec succès le concours d'admission de certaines institutions universitaires étrangères de très haut niveau ainsi que l'année ou les années d'études supplémentaires sanctionnées par un examen ou des épreuves ont lieu et s'ajoutant à un cycle d'études de trois années au moins, à condition toutefois que ces dernières études puissent être considérées comme complémentaires aux études antérieures.
- Les diplômes doivent être inscrits au registre prévu par la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur.

Au cas où le candidat a dépassé l'âge de 35 ans, une dispense de la limite d'âge peut être accordée dans certaines situations exceptionnelles par le ministre de la Fonction publique sur avis du ministre du Travail et du directeur de l'administration du personnel de l'Etat.

Sont à considérer comme situations exceptionnelles:

- a) le chômage involontaire
- b) l'incapacité partielle de travail
- c) l'incapacité de travail du conjoint ou le décès du conjoint.

### **Demande de participation à l'examen-concours**

Le candidat doit produire, après la publication des vacances de poste dans la presse écrite, les pièces suivantes pour être admis à l'examen-concours:

- une demande de participation à l'examen-concours à adresser au:

**ministère de la Fonction publique**

Secrétariat «examen-concours»

B.P.106

L-2011 Luxembourg

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

- un extrait de l'acte de naissance,
- un certificat de nationalité délivré par le ministère de la Justice, (à produire sans faute avant la date de la proclamation des résultats),
- un extrait récent du casier judiciaire (établi à une date antérieure de deux mois à la présentation de l'acte de candidature)
- une notice biographique,
- les copies des diplômes d'études,
- une demande de dispense de la limite d'âge si le candidat est âgé de plus de 35 ans et s'il remplit une des conditions prévues sub 6) ci-dessus,
- un certificat médical établi à une date antérieure à deux mois de la présentation de l'acte de candidature délivré par un médecin autorisé par le Gouvernement à procéder à l'examen médical des candidats à la fonction publique. A cet effet, une liste des médecins est mise à la disposition des candidats.

### **Epreuves**

L'examen-concours comporte deux parties, à savoir un examen d'aptitude générale obligatoire organisé par le ministère de la Fonction publique ainsi qu'une épreuve spéciale facultative organisée par le ministère ayant déclaré une vacance de poste.

### **Examen d'aptitude générale**

Le ministère de la Fonction publique organise selon les besoins et au moins deux fois par an (juillet, décembre) un examen d'aptitude générale pour l'admission au stage des fonctions administratives de la carrière supérieure administrative dans l'ensemble des administrations de l'Etat et des établissements publics. Le relevé des vacances de poste administratifs est publié au Mémorial et dans la presse avec la date de l'examen d'aptitude générale, ce, au moins trois mois avant cette date. L'examen d'aptitude générale a lieu sous la forme d'un examen écrit.

Les épreuves de l'examen comprennent, d'une part un travail d'analyse et de conception et d'autre part un contrôle des connaissances générales. Les épreuves sont les mêmes pour tous les candidats quelque soit leur formation universitaire spécifique.

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

À la suite de l'examen, la commission établit pour chaque candidat une appréciation globale en ayant recours aux mentions suivantes:

- Très bien (56-60 points)
- Bien (46-55 points)
- Satisfaisant (36-45 points)
- Suffisant (30-35 points)
- Insuffisant (00-29 points)

La commission fait parvenir au ministère de la Fonction publique un relevé renseignant la mention des différents candidats et informe chaque candidat de la mention obtenue. Le ministère de la Fonction publique transmet ce relevé au Gouvernement en Conseil.

Les candidats figurant au relevé constituent une réserve de recrues et sont les seuls à être admissibles aux différents postes déclarés vacants par les administrations de l'Etat et des établissements publics. Cette réserve de recrues reste en vigueur pendant trois ans à compter de la date d'établissement du relevé. Néanmoins, l'existence de la réserve de recrues n'empêche pas l'organisation d'un nouvel examen-concours.

### ***Epreuve spéciale***

Le ministère compétent pour l'administration ou l'établissement public déclarant un poste vacant procède à l'attribution de celui-ci en ayant recours à un ou plusieurs candidats figurant à la réserve de recrutement. En vue de l'attribution du poste déclaré vacant le ministère peut organiser une épreuve spéciale sous forme d'une interrogation écrite, d'une interrogation orale ou bien d'une entrevue particulière. Le programme et l'appréciation de l'épreuve spéciale sont arrêtés par l'autorité compétente en fonction des besoins spécifiques de formation requis pour le poste déclaré vacant.

### ***Stage***

Les stagiaires nouvellement recrutés doivent suivre un stage de trois années. Ce stage se divise en deux parties distinctes, une formation générale à l'Institut de formation administrative (IFA) suivie d'une



# 4

## Quelques carrières sous la loupe

formation spéciale et d'une initiation au travail administratif dans l'administration.

### **Formation générale à l'Institut de formation administrative**

Les stagiaires de la carrière supérieure administrative suivent dès leur admission au stage des cours de formation générale à l'IFA. La formation s'étend sur deux mois et demi et comprend 320 heures de formation réparties sur 10 semaines. La tâche hebdomadaire des stagiaires à l'Institut est fixée à 40 heures. Pendant 30 heures par semaine, ils fréquentent les cours à caractère théorique. Les 10 heures restantes sont mises à la disposition des stagiaires pour leur permettre de se préparer de façon adéquate aux cours et aux contrôles des connaissances ainsi que pour leur permettre d'effectuer des travaux de recherche pour réaliser des exposés sur des sujets divers, pour l'organisation de conférences, pour assister à des visites des différentes administrations et institutions.

#### **Nature et sanctions des cours à l'Institut de formation administrative**

##### **Les cours à l'Institut se divisent en deux parties:**

**1<sup>ère</sup> partie de la formation générale** – Les stagiaires doivent présenter un travail de recherche sur un sujet en relation avec les matières traitées. Le sujet de ce mémoire est à choisir par le candidat parmi l'une des matières enseignées au cours de la première partie de la formation générale. La note attribuée au mémoire est communiquée au candidat deux mois après la fin des cours de la formation générale.

**2<sup>e</sup> partie de la formation générale** – Les matières enseignées pendant la deuxième partie de la formation générale sont sanctionnées par un examen de fin de stage qui est organisé trois mois après la fin de la formation générale à l'IFA. L'examen se fait en principe par écrit et est noté sur soixante pour toutes les matières en question. L'examen de fin de stage sanctionnant la formation générale tient compte à la fois de la note attribuée au mémoire réalisé pour les matières enseignées pendant la première partie de la formation générale ainsi que du résultat obtenu à l'examen de fin de stage.

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

Toutefois, la réussite à l'examen de fin de stage sanctionnant la formation générale ne signifie pas encore que le candidat peut accéder définitivement à la carrière de son choix, étant donné que cet examen ne constitue que la première partie de l'examen de fin de stage proprement dit.

### ***Formation spéciale et initiation au travail administratif dans l'administration***

Immédiatement après la fin de la période de formation à l'IFA, c.à.d après deux mois et demi, les candidats de la carrière supérieure administrative sont intégrés dans les administrations où ils ont été affectés après leur réussite à l'examen-concours.

Pendant le reste de leur stage, les stagiaires peuvent s'initier aux matières relevant de la compétence des administrations et se familiariser avec leur travail quotidien.

A cet effet, les services et administrations concernés organisent des cours de formation spéciale. Ces cours sont sanctionnés par la partie de l'examen de fin de stage sanctionnant la formation spéciale organisée en principe vers la fin du stage par les administrations concernées.

### ***La commission de contrôle***

Les résultats des épreuves des deux parties de l'examen sanctionnant tant la formation générale que la formation spéciale sont mis en compte à raison de cinquante pour cent chacune. La mise en compte des résultats se fait par la commission de contrôle qui par la même occasion, décide de l'admission définitive des candidats et procède à leur classement.

### ***La réduction du stage***

La durée du stage peut être abrégée jusqu'à une durée d'un an – pour le candidat ayant passé l'examen de fin de stage judiciaire – pour le candidat qui, en dehors du diplôme universitaire dans sa formation spécifique, a acquis un autre diplôme universitaire dans une matière qui concerne spécialement la fonction sollicitée par le candidat, (droit communautaire, Académie Diplomatique...)

## 4

Quelques carrières  
sous la loupe

– pour le candidat qui a acquis une formation pratique via une activité professionnelle correspondant à sa formation universitaire, mais autre que le stage judiciaire ou notarial, exercée à plein temps pendant trois ans.

– pour le candidat qui, avant son admission au stage dans la carrière supérieure de l'administration, avait bénéficié d'une admission au stage dans une carrière immédiatement inférieure à la carrière supérieure.

Dans ce cas, la réduction de la période de stage est obtenue par la mise en place d'un temps de stage calculé à raison d'un mois de stage dans la nouvelle carrière, ce, pour quatre mois de service dans la carrière immédiatement inférieure. On ne tient pas compte des périodes de service inférieures à quatre mois.

Un programme individuel est fixé à l'Institut de formation administrative pour le candidat ayant bénéficié d'une réduction de la période de stage. Ce programme tient compte de la nouvelle durée de stage réduit ainsi que des besoins de formation spécifiques du candidat.

Le programme de la formation spéciale de l'administration est établi par l'administration qui tient compte des besoins spécifiques du candidat.

La partie de l'examen de fin de stage de la formation générale à l'Institut porte sur toutes les matières figurant au programme individuel du candidat pour lesquelles il n'a pas obtenu une dispense. La partie de l'examen sanctionnant la formation spéciale de l'administration est organisée par l'administration.

### **Carrière scientifique**

Pour les universitaires ayant suivi des études de nature scientifique (biologie, chimie, ingénieur, ingénieur-technicien, architecte ...), ainsi que des études Socio-éducatives (psychologue, éducateur ...) le recrutement se fait directement par les ministères où les administrations qui ont déclaré une vacance de poste, c.-à-d. que le candidat ne doit pas participer à l'examen-concours.

Les critères de recrutement sont également fixés par l'administration concernée (interview, tests spécifiques). Le recrutement est suivi d'une période probatoire de deux années.

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

Pendant cette période, le candidat travaille auprès de l'administration; il doit aussi fréquenter un certain nombre de cours au sein de l'IFA (120 heures). Après la période probatoire, le candidat doit présenter un mémoire sur un thème fixé en accord avec l'administration concernée.

### **Conditions d'emploi et de rémunération**

#### **L'admission au stage et l'indemnité de stage**

L'admission au stage se fait par arrêté du ministre compétent, suite à la décision du Gouvernement. Pendant le stage, le fonctionnaire-stagiaire de la carrière supérieure administrative a droit à une indemnité qui est fixée par un règlement du Gouvernement en Conseil. Le stagiaire de la carrière supérieure administrative qui n'a pas encore atteint l'âge fictif de début de carrière, à savoir 25 ans, a droit à une indemnité équivalent au deuxième échelon du grade 12, c'est-à-dire à 320 points indiciaires.

Le stagiaire qui a atteint l'âge fictif de début de carrière (25 ans) a droit à une indemnité équivalent au troisième échelon du grade 12, c'est-à-dire à 340 points indiciaires.

Suite aux accords salariaux signés le 28 septembre 1990 – respectivement le 20 mars 1992 – entre le Gouvernement et la Confédération Générale de la Fonction Publique, une allocation de fin d'année sous forme d'un demi 13<sup>e</sup> mois payable annuellement avec le traitement du mois de décembre ainsi qu'une allocation de repas dont le montant net, déduction faite d'un impôt forfaitaire libératoire de quatorze pour cent, ont été introduites en faveur du personnel en service.

#### **La titularisation et l'évolution de la carrière**

La nomination définitive est accordée à la fin de la période d'essai, c'est-à-dire à la suite d'un stage de trois ans et après un examen d'admission définitive pour la carrière administrative, ou bien après une période probatoire de 2 ans et la publication d'un mémoire. Le critère retenu pour la fixation du traitement initial est celui de la différence entre l'âge réel au moment de la nomination de même que l'âge fictif du début de carrière (art.7 de la loi du 22.6.1963). Le fonctionnaire touche un traitement qui est fixé par la loi modifiée

# 4

## Quelques carrières sous la loupe

du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. Etant donné que les trois carrières de l'attaché de Gouvernement, du secrétaire de légation et du chargé d'études sont comparables, examinons l'évolution de l'une d'entre elle, à savoir la carrière de l'attaché de Gouvernement.

La carrière de l'attaché de Gouvernement se divise en un cadre ouvert comprenant les grades 12, 13 et 14 ainsi qu'en un cadre fermé comprenant les grades 15 et 16. Pour le cadre ouvert, le nombre des emplois dans les différents grades n'est pas limité et la promotion aux grades 13 et 14 se fait respectivement après 3 et 6 années de grade à partir de la nomination définitive. Pour le cadre fermé, le nombre d'emplois dans les différents grades est déterminé par les pourcentages correspond à l'effectif total de la carrière: 32 % pour les fonctions classées au grade 15 et 27 % pour les fonctions classées au grade 16.

Le traitement du fonctionnaire de la carrière de l'attaché de Gouvernement est adapté aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions légales afférentes. Le fonctionnaire est affilié à la caisse de maladie des fonctionnaires et employés publics.

Adresse à contacter pour de plus amples détails:

**ministère de la Fonction Publique**

Plateau du St. Esprit

L-2932 Luxembourg



# Adresses et Informations utiles

## **Projet «Firwat Net Fuerscher?»**

La Commission européenne organise, de juin à novembre 2005, une vaste campagne de sensibilisation intitulée «Chercheurs en Europe 2005».

### **Un triple objectif:**

- Rapprocher les chercheurs du grand public, en soulignant non seulement l'intérêt de la profession de chercheur, mais aussi leur importante contribution au progrès économique et au bien-être des citoyens européens, y compris dans leur vie de tous les jours;
- Attirer plus de jeunes vers des carrières scientifiques, en leur expliquant l'intérêt de celles-ci et les débouchés existants;
- Renforcer l'image de l'Europe comme «territoire-hôte» de chercheurs de haut niveau, que ceux-ci soient originaires d'Europe ou d'ailleurs.

Soulignons qu'un groupement d'acteurs du domaine de la recherche et de la culture scientifique au Luxembourg participent également via plusieurs actions de sensibilisation à l'initiative «Chercheurs en Europe 2005» dans le cadre du projet luxembourgeois «Firwat net Fuerscher?».

Toutes les informations sur l'action luxembourgeoise, qui débutera en septembre 2005, seront disponibles à partir de juillet sur le site [www.fuerscher.lu](http://www.fuerscher.lu)

Pour plus de renseignements:

Tél.: 46 22 33-400

Internet: <http://europa.eu.int/researchersineurope>

e-Mail: [researchersineurope@mnhn.lu](mailto:researchersineurope@mnhn.lu)



# Adresses et informations utiles

## ***Une carrière dans les institutions de l'Union Européenne***

Une brochure très complète et intéressante qui reprend toutes les informations et démarches à suivre pour entamer une carrière au sein de l'Union Européenne est disponible à l'adresse suivante:

[http://europa.eu.int/epso/career\\_fr.htm](http://europa.eu.int/epso/career_fr.htm)

À recommander également: le site de l'Office Européen de Sélection du Personnel (EPSO): ([http://europa.eu.int/epso/working/career/carehome\\_fr.htm](http://europa.eu.int/epso/working/career/carehome_fr.htm))

## ***www.lifelong-learning.lu : Le portail de Formation professionnelle continue***

Le portail [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu) facilite l'accès à l'information sur la formation professionnelle continue.

Infoligne: 26 20 40, pour des réponses à toutes vos questions  
Complément indispensable du portail, l'Infoligne est une ligne d'appel téléphonique vous offrant un téléservice d'informations sur la formation, notamment si vous ne disposez pas d'un accès Internet.

Informations générales

### **Institut National pour le développement de la Formation**

Professionnelle Continue (INFPC)

38, rue de l'Avenir

L-1147 Luxembourg

Tél.: 46 96 12-1

Fax: 46 96 20

e-mail: [info@lifelong-learning.lu](mailto:info@lifelong-learning.lu) / [infoligne@lifelong-learning.lu](mailto:infoligne@lifelong-learning.lu)